



Ouest **Rhodanien**  
Communauté d'agglomération



---

# RAPPORT ANNUEL 2022

## Service Gestion des déchets

---

Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien



---

# Sommaire

Sommaire.....	3
Introduction .....	6
Présentation .....	7
I. Présentation du territoire.....	7
a) Carte du territoire .....	7
b) Évolution et répartition de la population.....	8
II. Organigramme du service au 31 décembre 2022 .....	9
III. Locaux et infrastructures .....	10
IV. Compétences .....	11
a) Compétences du service gestion des déchets de la COR .....	11
b) Compétences du SYTRAVAIL.....	11
Projets réalisés et perspectives .....	12
I. Projets et actions réalisés en 2022 .....	13
a) Audit technique du service Gestion des Déchets.....	13
II. Projets et perspectives pour 2023.....	15
a) Réflexions sur les pistes d'optimisations techniques issues de l'audit .....	15
b) Reflexion à mener sur le niveau de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères .....	15
La collecte sélective : fonctionnement et organisation .....	16
I. Les différents modes de collecte.....	16
a) Modes de collecte .....	16
b) Equipement de pré collecte .....	17
c) Les véhicules de collecte.....	20
d) Entretien du matériel de précollecte .....	20
II. Moyens humains.....	21
a) Compétences des agents de collecte .....	21
b) Brigade de nettoyage .....	21
c) Renforcement des équipes de collecte.....	21
III. Organisation des filières .....	22
Les déchets collectés (hors déchèteries).....	23
I. La production de déchets.....	23
a) Les Ordures Ménagères résiduelles.....	23
b) Les emballages recyclables .....	24
c) Le refus de tri .....	26

d) Le verre.....	27
e) Le papier.....	28
f) Les textiles usagers.....	29
La collecte en déchèterie.....	31
I. Présentation des déchèteries.....	31
a) Carte des déchèteries du territoire .....	31
b) Horaires d'ouvertures .....	32
II. Fonctionnement des déchèteries .....	32
a) Gestion.....	32
b) Modalités d'accès.....	32
c) Volumes autorisés.....	33
d) Facturation des professionnels.....	33
e) Accueil des usagers .....	34
f) Fréquentation des déchèteries .....	34
g) Collecte et traitement .....	35
III. Quantitatif des déchets collectés en déchèterie.....	36
a) Évolution des tonnages .....	36
b) Détail des tonnages.....	37
c) Cas particulier des déchets verts.....	39
La redevance spéciale.....	41
I. Fonctionnement .....	41
II. Nombre de professionnels assujettis à la RS.....	42
III. Volumes collectés .....	42
IV. Coût de la redevance spéciale .....	42
V. Recettes issues de la redevance spéciale .....	43
La communication .....	44
I. Les extensions de consigne de tri.....	44
a) Un courrier non adressé .....	44
b) Le relais des communes .....	45
c) La COR.....	45
d) La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.....	46
e) Semaine Européenne du Développement Durable.....	47
f) Actions ciblées correctives .....	47
II. Compostage individuel.....	48
a) Bilan des distributions 2022.....	48
b) Évolution du nombre de composteur vendus depuis 2014.....	49

Les indicateurs financiers .....	50
I. Coûts du service .....	50
a) Les dépenses de fonctionnement.....	52
b) Coûts aidés .....	53
c) Évolution des coûts aidés HT .....	53
d) Coûts aidés et quantités.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
e) Les principaux postes de dépenses .....	54
f) Comparaison des coûts aux données de référence.....	55
g) Les dépenses d'investissements.....	55
II. Recettes .....	57

---

# Introduction

Le service gestion des déchets de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien est issu du regroupement des trois services des anciennes communautés de communes, qui ont fusionnées en 2014.

Les trois anciennes communautés de communes n'avaient pas le même mode de gestion et de collecte des déchets ménagers lors de la fusion. Ainsi, en 2014, un projet d'harmonisation a débuté afin d'étendre le mode de collecte de l'ancienne Communauté de communes d'Amplepuis-Thizy : collecte en points de regroupement. Ce projet s'est déroulé en trois phases.

En 2015, la collecte de l'ancienne Communauté de communes de la Haute Vallée d'Azergues a été reprise en régie et des points de regroupement équipés de bacs quatre roues ont été implantés.

En 2018, le projet s'est étendu au sud du territoire sur l'ancienne Communauté de communes du Pays de Tarare, avec la reprise en régie et l'installation de bacs latéraux.

En 2019, la collecte latérale a été mise en place sur l'intégralité du territoire, avec le déploiement de conteneurs latéraux sur toutes les communes.

En 2020, une optimisation des équipements de précollecte a été effectuée sur le nord du territoire grâce à l'analyse des données collectées par la pesée embarquée.

En 2021 et 2022, l'ajustement des points de collecte (PAV) s'est poursuivi : ajout ou suppression de bacs, déplacement, ajout ou suppression de points d'apport volontaire.

La collecte avec une benne à ordures ménagères (BOM) classique n'a pas été totalement supprimée : les professionnels assujettis à la redevance spéciale et certains points d'apport volontaire sont encore équipés de bacs roulants. De plus, la collecte latérale n'a pas été déployée dans le centre-ville de Tarare (environ 5 000 usagers) ; le ramassage des déchets s'effectue toujours en porte à porte dans ce secteur.

Ce rapport peut être consulté à la mairie ou au siège de la COR. Il peut également être consulté et téléchargé à l'adresse suivante : [www.ouestrhodanien.fr](http://www.ouestrhodanien.fr)

# Présentation

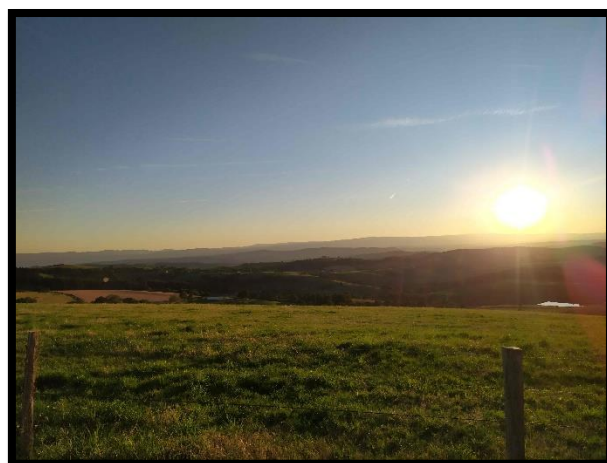
## I. Présentation du territoire

La communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien est située au centre de la Région Auvergne-Rhône Alpes et à l'Ouest du département du Rhône.

Le territoire est appelé Beaujolais Vert.

### a) Carte du territoire





Vue depuis Amplepuis

## b) Évolution et répartition de la population

Évolution de la population				
Communes	2021	2022	Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité actuelle
Affoux	394	391	10,65	37
Amplepuis	5 038	4 919	38,44	128
Ancy	683	668	11,84	56
Chambost-Allières	845	833	14,14	59
Chénelette	345	343	11,02	31
Claveisolles	659	576	28,33	20
Cours	4 470	4 390	34,00	129
Cublize	1 294	1 266	15,56	81
Dième	195	193	9,11	21
Grandris	1 206	1 187	14,21	84
Joux	746	734	25,18	29
Lamure-sur-Azergues	1 121	1 055	15,61	68
Les Sauvages	625	614	12,55	49
Meaux-la-Montagne	236	233	9,32	25
Poule-les-Écharmeaux	1 083	1 065	31,23	34
Ranchal	332	322	15,10	21
Ronno	662	639	22,92	28
Saint-Appolinaire	224	223	5,55	40
Saint-Bonnet-le-Troncy	319	317	15,65	20
Saint-Clément-sur-Valsonne	917	908	14,51	63
Saint-Forgeux	1 503	1 472	22,00	67
Saint-Jean-la-Bussière	1 229	1 204	15,48	78



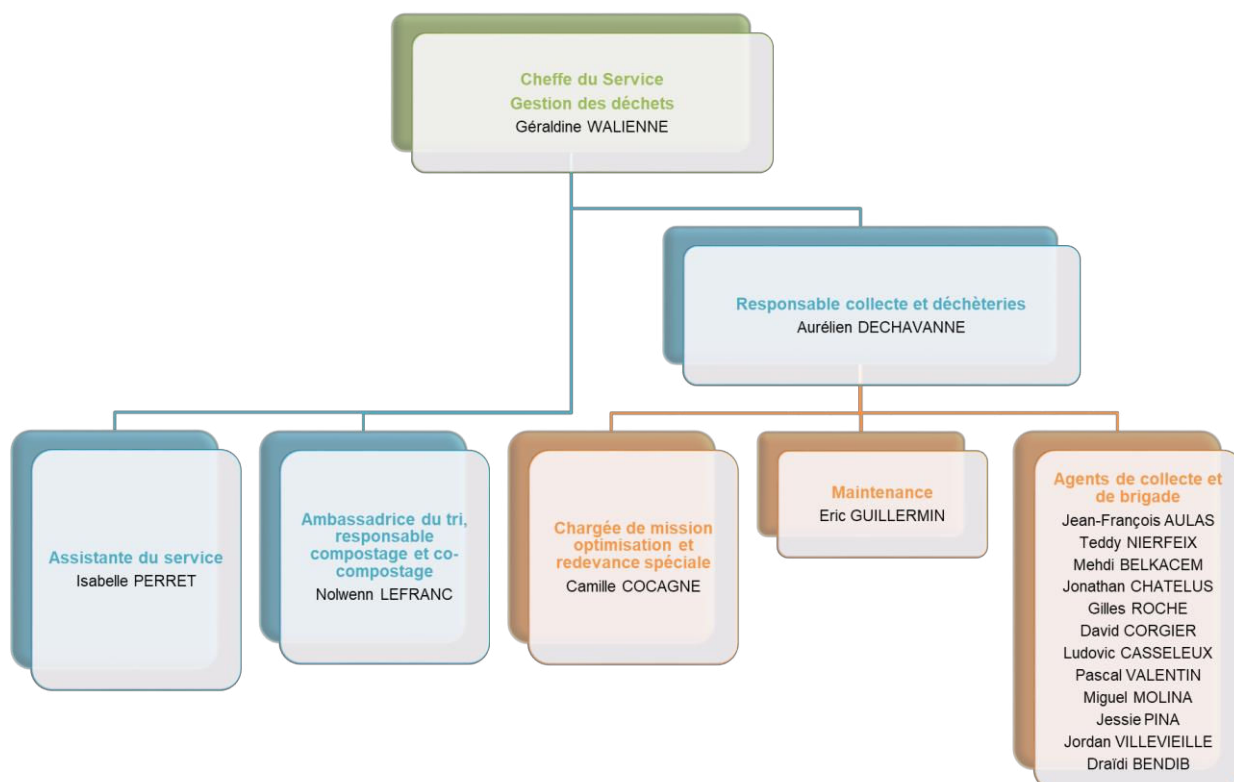
Saint-Just-d'Avray	770	748	17,50	43
Saint-Marcel-l'Éclairé	555	541	11,88	46
Saint-Nizier-d'Azergues	814	800	24,23	33
Saint-Romain-de-Popey	1 656	1 583	17,40	91
Saint-Vincent-de-Reins	623	617	13,87	44
Tarare	10 763	10 490	13,99	750
Thizy les Bourgs	6 146	6 020	44,32	136
Valsonne	981	971	18,25	53
Vindry-sur-Turdine	5 367	5 279	23,00	230
<b>TOTAL</b>	<b>51 801</b>	<b>50 601</b>	<b>577</b>	<b>84</b>

Source : INSEE au 31 décembre 2021

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) regroupe 31 communes et compte 50 601 habitants sur une superficie de 577 km<sup>2</sup> (\*source INSEE), ce qui représente une densité de 84 hab./km<sup>2</sup>. Le territoire connaît une baisse de sa population de 2,3% par rapport à 2021.

## II. Organigramme du service au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, le service compte 19 agents, dont un en arrêt de travail et remplacés provisoirement.



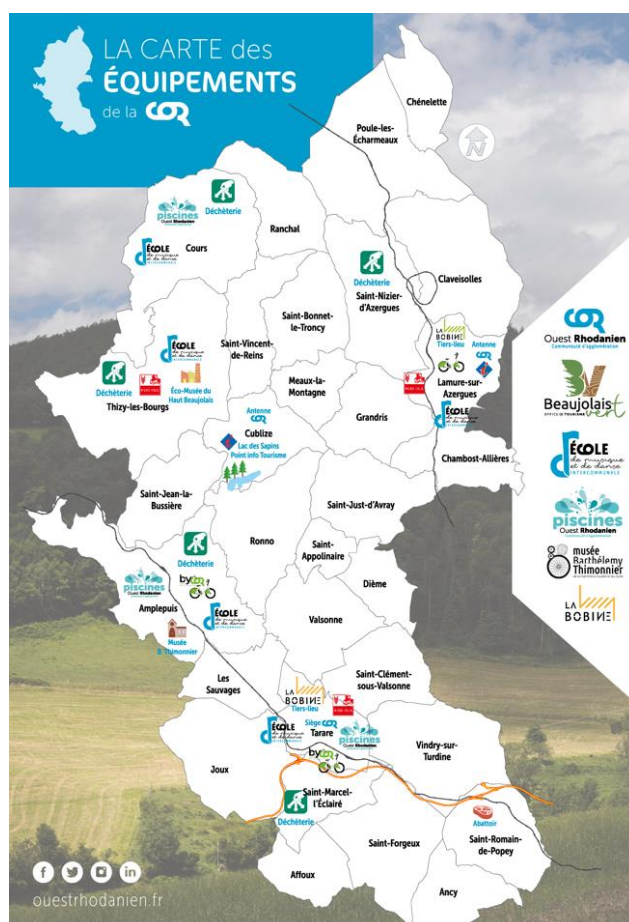
### III. Locaux et infrastructures

Le service gestion des déchets est basé à Thizy-les-Bourgs, sur la commune déléguée de Bourg-de-Thizy. L'espace étant insuffisant pour accueillir tous les bureaux dans les mêmes locaux, les agents sont répartis sur deux sites différents :

- la mairie de Bourg-de-Thizy accueille trois agents : la responsable du service, l'assistante du service et la coordinatrice Projet / Prévention / Communication. Il s'agit également du lieu d'accueil des usagers ;
- un bâtiment situé à côté de la déchèterie de Bourg-de-Thizy accueille les bureaux des autres agents (responsable collecte et déchèteries, chargée de mission optimisation et redevance spéciale, chargé de maintenance, agents de collecte et de brigade), les garages de remisage des véhicules de collecte, les locaux techniques et sociaux (douches, salle de pause).

Pour exercer ses missions, la COR dispose également :

- de cinq déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire, ainsi qu'une petite déchèterie annexe ;
- de deux plateformes de stockage / broyage des déchets verts ;
- d'un quai de transfert, géré par le SYTRAIVAL à qui la COR a transféré la compétence transfert. Ce système permet le vidage des camions de collecte dans des semi-remorques avant transfert vers le lieu de traitement.



## IV. Compétences

### a) Compétences du service gestion des déchets de la COR

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien a la compétence collecte des déchets ménagers depuis sa création, le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (arrêté du 29 avril 2013 n°2013119.0006), sur l'ensemble de son territoire. Ainsi, le service assure la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr.) et des emballages recyclables. Ces deux flux sont collectés en régie sur l'intégralité du territoire depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018. Le service assure également la gestion des déchets déposés en déchèterie, qui sont, eux, collectés par un prestataire privé.

### b) Compétences du SYTRAVAIL

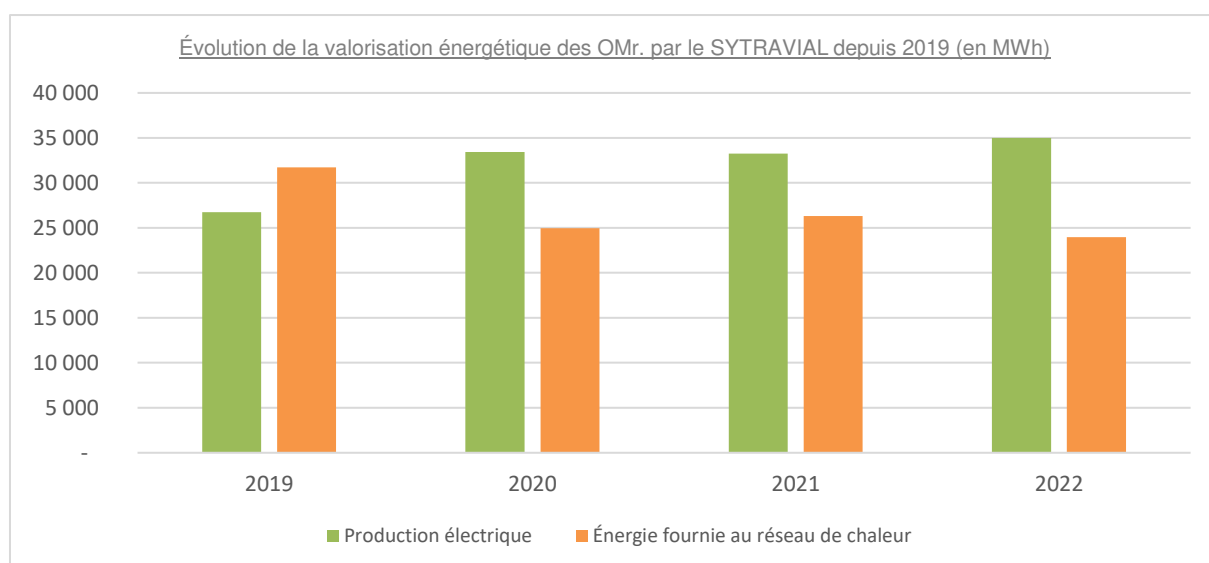


Le Syndicat mixte d'élimination, de Traitement et de Valorisation des déchets Beaujolais Dombes (SYTRAVAIL), situé à Villefranche-sur-Saône, a la compétence traitement des déchets ménagers (arrêté inter-préfectoral du 26/05/2021). Ainsi, il assure l'élimination et la valorisation des OMr et des emballages recyclables. Équipé d'une Unité de valorisation Énergétique (UVE), il gère lui-même le traitement des OMr. En cas d'arrêt technique de l'UVE, le syndicat assure, au prix d'accueil, le détournement vers d'autres sites autorisés. Les emballages recyclables sont triés et conditionnés dans un centre de tri privé.

Le SYTRAVAIL possède également la compétence collecte et la valorisation des flux verre et Journaux Revus Magazines (J.R.M.), ainsi que certaines filières des déchèteries : les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (D.E.E.E.) ainsi que les déchets d'ameublement (D.E.A.).

Il assure la gestion des quais de transfert, dont celui situé à Thizy-les-Bourgs.

Le SYTRAVAIL valorise l'énergie produite par l'incinération des OMr en chaleur grâce à un réseau de chaleur urbain et en électricité par un turbo-alternateur.





**La pré-collecte**



**La collecte**



**Les déchèteries**



**Le transit / transport**



**Le traitement**



Ouest **Rhodanien**  
Communauté d'agglomération



**Sytraival**  
des déchets réinventés

# Projets réalisés et perspectives

## I. Projets et actions réalisés en 2022

### a) Audit technique du service Gestion des Déchets

#### - Audit des déchèteries :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Plastiques durs et plâtre collectés à part</li> <li>● Nombre de déchèteries adapté à la population</li> <li>● Installations existantes en bon état</li> <li>● Charges de haut de quai et de gestion des végétaux maîtrisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Manque de suivi des déchets évacués et facturés</li> <li>● Déchèterie de Saint-Just-d'Avray ouverte seulement 4h par semaine</li> <li>● Seulement 4 flux collectés par la déchèterie de Saint-Just-d'Avray</li> <li>● Répartition entre population et déchèteries inégale</li> <li>● Déchèteries éloignées de nombreuses zones</li> <li>● 2 déchèteries trop proches des limites de la COR</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Souplesse pour modifier le mode de gestion des déchèteries si besoin</li> <li>● Élargissement des filières REP</li> <li>● Facturation des professionnels pouvant monter en puissance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Production de déchets élevée et en hausse</li> <li>● Augmentation de la TGAP</li> <li>● Raréfaction des capacités d'enfouissement</li> </ul>

#### - Audit de la collecte :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Coût du service de collecte des OMr, des emballages, des papiers et du verre en baisse entre 2014 et 2020, et inférieurs aux moyennes régionales. Le passage à la collecte en apport volontaire (notamment la collecte latérale) est un facteur ayant contribué à cette baisse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombreux dépôts sauvages sur le territoire concerné par la collecte en AV</li> <li>● Panne récurrente des BOM à préhension latérale</li> <li>● Difficulté de remplacement des chauffeurs des camions de collecte latérale absents</li> <li>● Certaines zones rurales sont éloignées des points d'AV de proximité</li> <li>● Difficulté pour vider les déchets dans les bacs latéraux</li> <li>● Absence de programme de prévention et de réduction des déchets</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Passage à l'extension des consignes de tri en février 2022 : diminution attendue des OMr et donc des charges liés à ce flux</li> <li>● Baisse des tonnages OMr avec la mise en place du tri à la source des biodéchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation des coûts de matériels de pré-collecte et de collecte pour l'AV (monopole des fournisseurs)</li> <li>● Stabilisation ou augmentation des dépôts sauvages sur le territoire</li> <li>● Augmentation de la TGAP incinération dans les années à venir</li> <li>● Evolutions réglementaires qui nécessitent l'ajustement régulier des moyens techniques et humains (ECT, biodéchets en 2024...)</li> </ul>

## **b) Audit financier du service Gestion des Déchets**

Le budget déchets présente une tension budgétaire depuis 2020, constatée dans les résultats budgétaires. Les soldes de fonctionnement annuel sont négatifs en 2018 et en 2020, années de baisse du taux de TEOM appliqué sur la zone collectée en latéral.

L'audit financier, conduit au premier semestre 2022, a mis en exergue une conjonction de facteurs expliquant cette dégradation :

- la baisse du taux de TEOM a limité la progression des recettes de fonctionnement à +9,2% entre 2017 et 2022 alors que les dépenses ont progressé de +40% sur la même période (soit +1 812k€ en valeur) ;
- cette progression des charges est liée à l'augmentation des coûts des prestations de service, sous l'effet de la dynamique de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et de la progression des volumes collectés en déchèteries et traités (+23,7% entre 2017 et 2022).

La COR est concernée par deux taxes, la TGAP incinération pour l'incinération de nos ordures ménagères et la TGAP stockage pour l'enfouissement des encombrants collectés dans les déchetteries :

- de 2018 à 2022, le coût annuel moyen de TGAP est de 200 k€.
- de 2023 à 2025, le coût annuel moyen de TGAP pour la COR est de 400 k€.

En matière de TEOM, le recours au levier fiscal en 2023 permettra d'équilibrer le fonctionnement du service pour les années à venir, en tenant compte de l'évolution des charges, mais également d'assurer l'autofinancement des investissements du service.

## **c) Mise en place de l'extension des consignes de tri**

En février 2022, l'ensemble des collectivités adhérentes au SYTRAIVAL ont mis en place les nouvelles consignes de tri.

Un courrier d'information a été distribué aux usagers, la COR a inséré un mémo tri dans le magazine de la collectivité distribué à 100% des habitations du territoire.

Une enquête auprès de la population a été réalisée par des ambassadeurs du tri pour évaluer le niveau de connaissance des habitants (en porte à porte et sur les marchés).

La COR a également commencé la mise à jour des 1 900 autocollants présents sur les équipements de pré-collecte.

## **d) Mise à jour des consignes de tri sur les bacs de collecte**

Avec l'extension des consignes de tri, l'ensemble des éléments de communication affichés sur les bacs de collecte présents sur le territoire ne sont plus à jour. Un nouveau visuel a été créé et les agents du service assurent la mise à jour des consignes affichées sur les bacs. Ce travail de longue haleine (près de 2 000 bacs latéraux concernés) sera poursuivi en 2023.

## **e) Mise en place d'une nouvelle tarification en déchèterie**

En février, la COR a instauré un nouveau tarif d'accès en déchèterie. Les professionnels payent pour tout type de déchets apporté sur les déchèteries. L'objectif étant de proposer une tarification plus proche du coût réel supporté par la collectivité.

## II. Projets et perspectives pour 2023

---

### a) Réflexions sur les pistes d'optimisations techniques issues de l'audit

Suite à l'audit technique, le service va étudier la mise en place d'actions d'optimisation comme :

- adapter ou modifier des bacs pour faciliter la dépose des OMr et des emballages ;
- lancer d'un plan de communication intégrant des campagnes de sensibilisation des habitants au geste de tri et au compostage ;
- mener une réflexion sur l'opportunité de mettre en place un Programme local de prévention ou des actions en lien avec la réduction des déchets ;
- instaurer le contrôle d'accès dans les déchèteries.

### b) Reflexion à mener sur le niveau de la TEOM

Suite à l'audit financier mené au premier semestre 2022, une étude sera menée sur le niveau d'autofinancement du service par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères<sup>1</sup>.

### c) Établissement de scénarios pour la mise en place du tri à la source des biodéchets

La loi AGEC impose la mise en place d'un tri à la source des biodéchets à partir du 31 décembre 2023. Il s'agit de fournir à la population des solutions leur permettant de trier leurs biodéchets actuellement présents dans les OMr. Il peut s'agir de compostage individuel ou de proximité ou bien de la collecte séparée de ces-dits déchets.

Dans ce contexte, le service Gestion des déchets prévoit, la mise en place d'expérimentation dans le but de déterminer la solution la plus optimale à développer sur son territoire. Une expérimentation devrait être lancée sur la collecte des biodéchets en point d'apport volontaire.

### d) Développement des points d'apport volontaire pour les Textiles d'habillement, Linge de maison et chaussures (T.L.C.), verre et papier

Le maillage des bornes de collecte de T.L.C. est très faible sur le territoire ; les PAV proposant ce flux sont peu nombreux et certaines communes ne sont pas équipées. Aujourd'hui, la volonté du service est de développer la collecte de ce flux afin de permettre la réutilisation et le recyclage d'un maximum de textiles.

L'installation des bornes est gratuite, de même que leur collecte. Le service va étudier les possibilités de développement du maillage pour le soumettre au prestataire en charge de cette collecte : le Relais Bourgogne, association humanitaire d'entraide et d'action sociale.

Il est possible que la mise en place des bornes s'étende sur plusieurs années.

---

<sup>1</sup> Cette étude a été conduite en 2023 et a abouti à une augmentation de la TEOM votée le 23 mars 2023 par délibération du Conseil communautaire.

# La collecte sélective : fonctionnement et organisation

## I. Les différents modes de collecte

### a) Modes de collecte

Depuis le 1er juin 2018, l'ensemble des communes est collecté en points d'apport volontaire (PAV), pour les flux OMr., emballages recyclables, verre et papier (Journaux Revues Magasine) à l'exception du centre-ville de Tarare, collecté en porte-à-porte à l'aide de bacs roulants pour les OMr. et en sacs translucides (sacs jaunes) pour les emballages recyclables.

Depuis le 1er juin 2019, l'ensemble des communes est équipé de bacs latéraux. Des bacs quatre roues restent néanmoins présents :

- sur certains PAV qui n'offraient pas la possibilité d'installer des bacs latéraux (surface insuffisante, contrainte aérienne ...),
- pour la collecte des professionnels et des administrations assujettis à la redevance spéciale,
- pour le centre-ville de Tarare, collecté en porte-à-porte.

		MODE DE COLLECTE		
		Collecte en porte à porte	Point d'apport volontaire	Déchèterie
TYPE DE DECHETS	Ordures ménagères	X*	X	interdit
	Emballages	X*	X	interdit
	Verre	interdit	X	X
	Papier	interdit	X	X
	Carton	interdit	interdit	X
	Meubles / encombrants	interdit	interdit	X
	DEEE	interdit	interdit	X
	Textile	interdit	X	X

\* : uniquement le centre-ville de Tarare

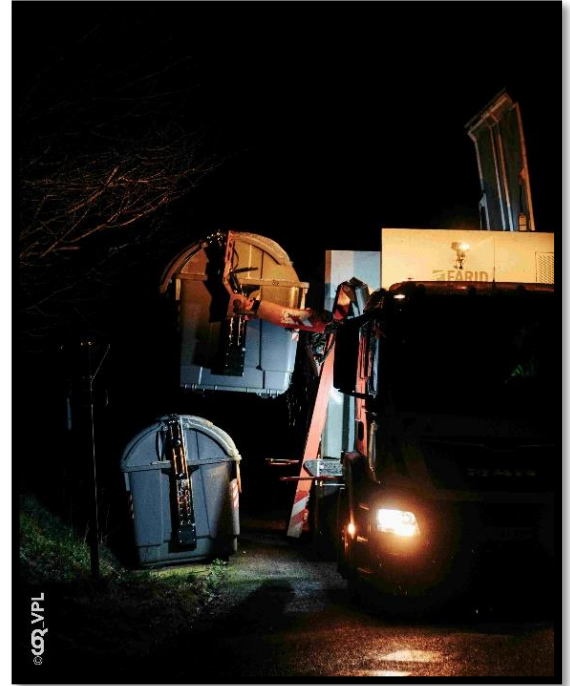
Le service est équipé de deux types de camions :

- 2 camions de type Benne à Ordures Ménagères (BOM) classique, mobilisant deux personnes minimum : un chauffeur et un ripeur. Un troisième camion de secours est utilisé en cas de panne ou de problème technique ;
- 4 camions dits « latéraux », fonctionnant avec un bras mécanisé qui soulève et vide les bacs, contrôlé par le chauffeur depuis sa cabine.





Benne à ordures ménagères classique  
(à chargement arrière)



Camion de collecte latérale

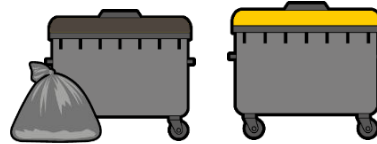
## b) Equipement de pré-collecte

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, tous les PAV sont équipés de bacs destinés à collecter les flux OMr. et emballages recyclables. Les emballages sont jetés en vrac par les usagers. Il existe deux types de bacs de collecte :



Bacs de collecte latérale

- orange : OMr.
- jaune : emballages recyclables



Bacs 4 roues

- gris : OMr.
- jaune : emballages recyclables

Depuis novembre 2022, des bacs avec des opercules différents sont implantés sur le territoire. En effet, les bacs pour les ordures ménagères issus du nouveau marché de fournitures ont un couvercle plein qui se soulève et les bacs pour les emballages ont un opercule plus gros qui facilite le geste de tri.



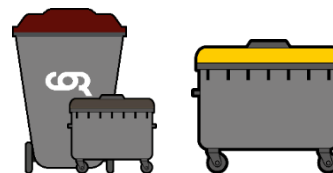
*Exemple d'un point de collecte à Thizy les Bourgs*

La collecte en porte-à-porte est effectuée par le biais de bacs roulants pour les OMr. Les emballages recyclables sont collectés dans des sacs jaunes translucides (pour les usagers du centre-ville de Tarare) et en bacs roulants pour les professionnels assujettis à la redevance spéciale :



Contenants de collecte en porte-à-porte

- gris : OMr.\*
- sac jaune : emballages recyclables



Bacs de collecte pour la redevance spéciale

- bordeaux : OMr.\*
- sac jaune : emballages recyclables

\* = Il existe plusieurs formats de bacs roulants (deux roues et quatre roues) de différents volumes afin d'ajuster la capacité en fonction des besoins.

Pour les flux verre et papier, le dépôt se fait en apport volontaire sur tout le territoire. Ces colonnes viennent compléter certains points de collecte afin de proposer les quatre flux. Il existe également des PAV ne proposant que le verre et le papier (centre-ville de Tarare principalement). Le parc est hétéroclite suite au regroupement des territoires, qui n'avaient pas fait les mêmes choix en termes d'équipements. Toutes les colonnes ont cependant la même forme d'opercules : rondes pour le verre et rectangulaires pour le papier.



Colonne à verre



Colonne à J.R.M.

Les fréquences de collecte sont aléatoires pour ces deux flux, ce qui peut expliquer des écarts entre les deux années.

Enfin, les sociétés qui collectent nos textiles, linges de maison et chaussures (TLC), ont équipé le territoire de bornes, qui sont généralement disposées sur des PAV.



Borne à T.L.C.

L'implantation des bornes à Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures est elle aussi ancienne et a été principalement initiée par les communes. À ce jour, certaines communes ne proposent aucun PAV pour les T.L.C., c'est pourquoi l'étude d'implantation de nouvelles bornes est prévue pour 2023. L'objectif étant de promouvoir et de banaliser le tri des textiles, linges de maison et des chaussures, encore trop présents dans les OMr. et même dans les emballages recyclables. Aucune nouvelle borne n'a été installée depuis 2021.

	Collecte latérale		Bacs à roues		Point d'apport volontaire		
	OM	Emballages	OM	Emballages	Verre	Papier	T.L.C
2021	780	584	254	148	216	188	49
2022	776	597	264	155	229	197	49
Taux d'évolution	-1%	2%	4%	5%	6%	5%	0%
Ratio du nb de contenant / habitant	58	76			225	262	1053

Le tableau ci-dessus présente le nombre d'équipement de pré collecte installé sur le territoire, son taux d'évolution et le nombre d'habitant par équipement.

La variation de l'équipement pour les bacs latéraux est considérée comme classique. La mise en place de l'extension des consignes de tri entraîne une évolution du volume d'emballage collecté et donc un réajustement du nombre de bacs en faveur des emballages.

Une partie de l'augmentation des bacs à roulettes est due à la création d'un point de collecte important sur le territoire (La Plaine à Tarare).

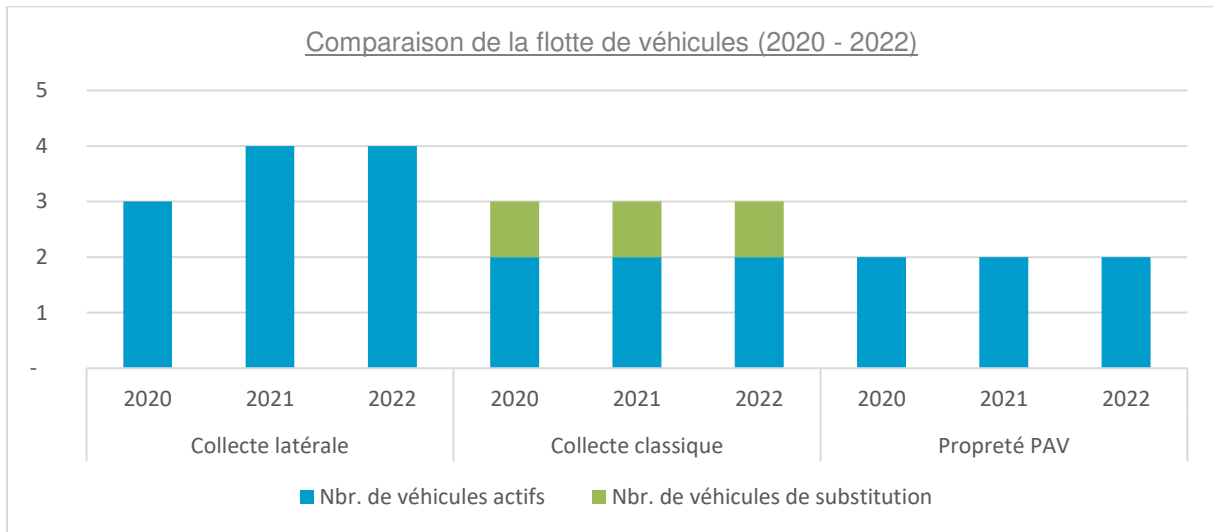
Pour les bacs latéraux, nous avons choisi d'établir le ratio en ne prenant en compte que la population hors centre-ville de Tarare. Nous n'avons pas pris en compte la population ayant accès aux bacs à roulettes réparti sur le territoire. En effet, ces bacs sont installés de manière dispersée sur le territoire, il n'a pas été calculé précisément la population concernée par ce type de bacs.

Statistiquement, 1 habitant à la place de déposer 50 litres de déchets par semaine dans les bacs latéraux d'Ordures Ménagères. Lorsque ceux-ci sont collectés 2 fois par semaine, les habitants peuvent déposer jusqu'à 100 litres / habitant et par semaine. Ce volume est suffisant, surtout avec la mise en place des extensions de consignes de tri (+ le tri du verre, du papier et du textile).

Pour les emballages, ce ratio passe à 40 litres / habitant et par semaine.

Le service sera attentif au taux de remplissage des bacs emballages puisqu'avec l'extension des consignes de tri, les bacs emballages devraient se remplir plus vite.

### c) Les véhicules de collecte



En 2022, le service a lancé un marché d'acquisition pour 2 véhicules :

- 1 BOM classique
- 1 camion de collecte latérale

La BOM classique, c'est-à-dire à chargement arrière, sera livrée courant 2023.  
L'acquisition du camion de collecte latérale a été rendu infructueuse.

Afin de maintenir la sécurisation de la collecte latérale, le service va publier un marché de location d'un véhicule pour la collecte latérale en 2023. En effet, le service doit démarrer le renouvellement de son parc de véhicules qui commencent à devenir fragile.

### d) Entretien du matériel de pré-collecte

Deux campagnes de nettoyage du matériel de pré-collecte sont organisées chaque année, une au printemps et une à l'automne. Cette campagne concerne uniquement les bacs latéraux situés sur les PAV. Les bacs à ordures ménagères sont lavés lors des deux campagnes, les bacs pour les emballages sont nettoyés une fois par an.

En 2022, certains bacs OMr n'ont été nettoyé qu'une fois, le prestataire ayant fait face à de nombreuses pannes de son véhicule sans avoir pu proposer de solution alternative à la COR.

Le nouveau marché de nettoyage qui sera attribué en 2023 à pris en compte cette problématique pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise sur le territoire.

Une campagne dure environ 1 mois. Un planning de collecte est établi spécifiquement pour cette période afin que la collecte soit coordonnée avec le prestataire en charge du lavage des bacs ; ces derniers devant être vides pour permettre leur nettoyage.

Le nettoyage des bacs destinés à la collecte en redevance spéciale et en porte-à-porte sont à la charge des redevables et des usagers.

Les bacs cassés sont remplacés ou réparés par l'agent en charge de la maintenance et les agents de brigade.

## **II. Moyens humains**

---

### **a) Compétences des agents de collecte**

Le service Gestion des déchets a dû s'adapter suite à la mise en place de la collecte latérale. Les agents du service ont été formés à ce nouveau mode de collecte. De ce fait, nous avons aujourd'hui des agents polyvalents :

- chauffeur / ripeur ;
- conduite de camion BOM classique / conduite de camions latéraux.

### **b) Brigade de nettoyage**

Les agents de la brigade de nettoyage ont pour mission de nettoyer les PAV, d'effectuer des interventions de maintenance et de livraison de bacs sur l'ensemble du territoire de la COR.

Certains d'entre eux sont formés à la conduite des camions de collecte latérale et sont mobilisés pour remplacer des chauffeurs absents (congés, formation, maladie).

### **c) Renforcement des équipes de collecte**

En cas d'absence pour maladie, de prise de congés, de panne de camions ou lors des périodes d'augmentation des tonnages, le service peut être amené à solliciter des agents en insertion ou en CDD.

### III. Organisation des filières

	OMr.	Emballages recyclables	Verre	J.R.M.	T.L.C.
Mode de collecte	PAV et porte à porte (hyper-centre Tarare uniquement) C2 : OMr C1 : Emballages		PAV		
Fréquences de collecte	C1 & C2 selon secteur	C0,5 & C1 selon secteur	NR*		
Horaires de collecte	04H00 - 13H00		NR*		
Quai de transfert	SYTRAIVAL Thizy-les-Bourgs Fleurieux	SYTRAIVAL Thizy-les-Bourgs Quincieux	SYTRAIVAL Arnas	SYTRAIVAL Quincieux	NC*
Centre de tri	NC*	NICOLLIN Saint Fons	SIBELCO Andrézieux (42)	SYTRAIVAL Quincieux	LE RELAIS Saint-Marcel (71)
Traitement	SYTRAIVAL Villefranche-sur-Saône	SUEZ & PAPREC	VERRALIA Saint-Romain-le-Puy (42)	NORSK SKOG Golbey (88)	LE RELAIS Saint-Marcel (71)
Type de valorisation	Énergétique	Recyclage	Recyclage	Recyclage	Réutilisation & recyclage

**NR** = non renseigné car varie en fonction de la fréquentation des points de collecte

**NC** = non concerné

# Les déchets collectés (hors déchèteries)

## I. La production de déchets

### a) Les Ordures Ménagères résiduelles

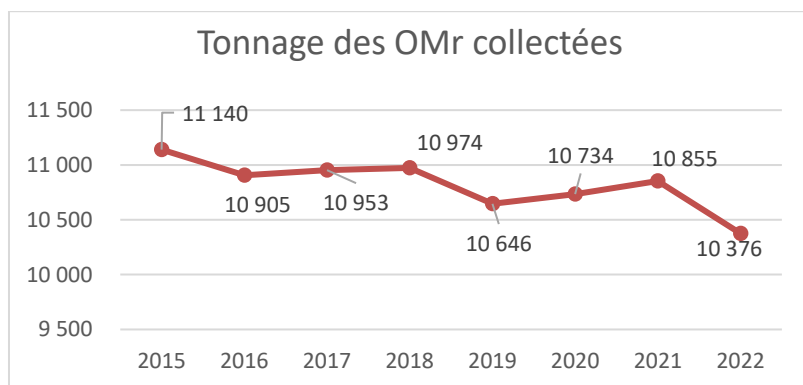
Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr.) sont incinérées dans l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) du SYTRAIVAL à Villefranche-sur-Saône. Elles transitent par des quais de transfert gérés par le SYTRAIVAL, situés à Thizy-les-Bourgs et à Fleurieux-sur-l'Arbresle (quai partagé avec la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle).

Après 2 années d'augmentation, les ordures ménagères baissent pour la 1<sup>ère</sup> fois. En 2022, 10 376 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire de la COR, soit une baisse de 4% par rapport à 2021.

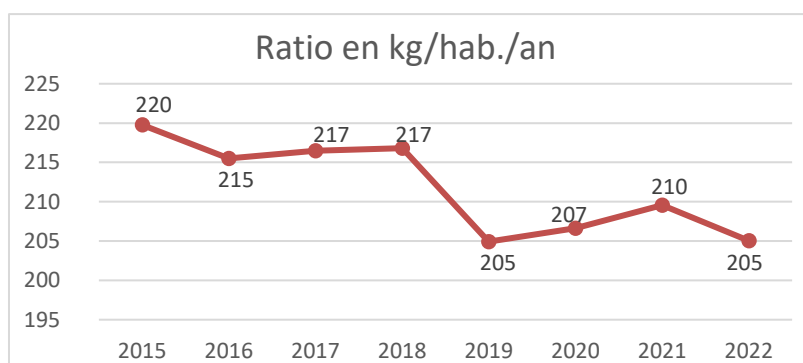
	Tonnage 2022	Ratio 2022 kg/hab./an	Tonnage 2021	Ratio 2021 kg/hab./an	Evolution 2022/2021
Omr	10 376	205	10 855	210	-4%

En 2022, la COR a réduit de 4% le tonnage des ordures ménagères, cette baisse intéressante s'explique en partie par la mise en place des extensions de consignes de tri.

Selon une enquête ADEME de 2019, un français produit en moyenne 278 kg d'ordure ménagère par an, soit 26% de plus qu'un habitant de la COR !

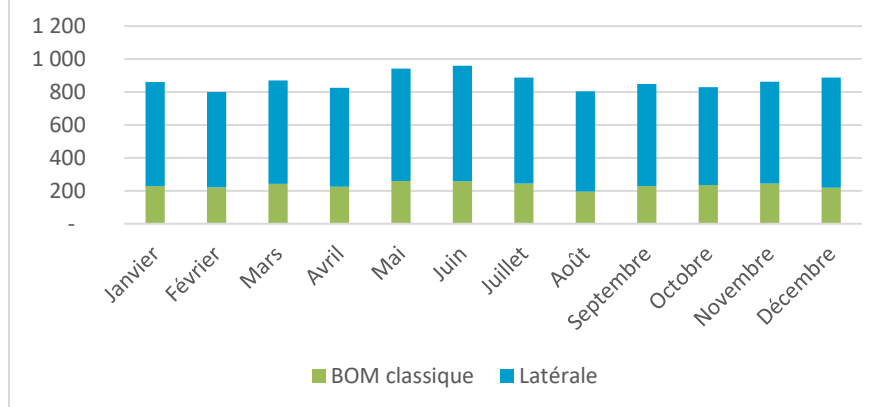


Lorsque nous comparons les deux tableaux ci-contre, nous pouvons remarquer que, malgré les évolutions de population, le ratio de collecte en kg/hab./an fluctue de façon similaire au tonnage global.



La baisse des quantités collectées n'est pas due uniquement à la baisse de la population du territoire mais à une baisse générale de la production d'ordures ménagères.

### Répartition des tonnages d'Omr. sur l'année 2022 par mois et par mode de collecte (en tonnes)



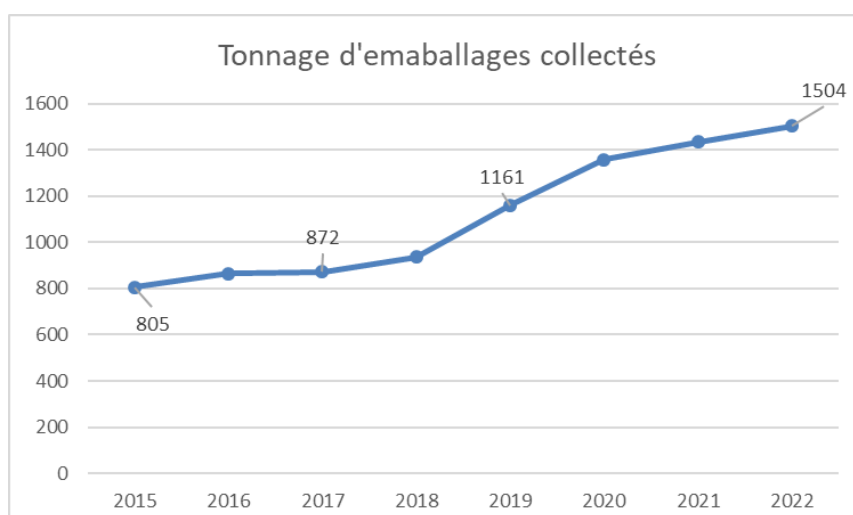
Comme chaque année, nous observons des pics de production en période de fêtes de fin d'année et pendant les vacances scolaires.

Cette particularité est explicable par le nombre de touristes sur notre territoire. De plus, le taux de résidences secondaires sur le territoire de la COR s'élève à 7%, contre 4% au niveau du département du Rhône.

### b) Les emballages recyclables

Les emballages recyclables transitent vers des quais de transfert avant d'être acheminés au centre de tri situé à Saint Fons (69). Ces quais de transfert sont gérés par le SYTRAIIVAL, l'un d'eux est situé à côté des locaux techniques du service gestion des déchets à Thizy-les-Bourgs et le second est à Quincieux.

En 2022, 1 504 tonnes d'emballages recyclables ont été collectées sur le territoire de la COR, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2021. L'extension des consignes du tri mise en place en 2022 est un facteur majeur de cette augmentation.



Le tonnage d'emballages collecté ne cesse d'augmenter d'année en année. Mis en parallèle à la baisse des ordures ménagères, nous pouvons supposer qu'il existe un transfert de tonnage, c'est-à-dire un meilleur geste de tri qui fait que les emballages, initialement présents dans les ordures ménagères, se retrouvent dans la collecte des emballages.



La répartition des tonnages ci-dessous est une extrapolation des caractérisations réalisées sur le territoire. Nos déchets valorisables étant mélangés avec ceux d'autres collectivités, il ne nous est pas possible de connaître la répartition exacte de la nature de nos emballages collectés.

	Tonnages 2022	Kg/hab./an
Acier	70,4	1,4
Aluminium	12,9	0,3
Cartonnette	484,1	9,6
Gros-MAG	24,8	0,5
ELA	42,1	0,8
PET clair	104,5	2,1
PET foncé	29,2	0,6
PEHD	59,4	1,2
ECT	75,4	1,5
J.R.M.	92,6	1,8
Refus	508,5	10,0
<b>TOTAL</b>	<b>1 504</b>	<b>30</b>

- ◆ L'acier ;
- ◆ L'aluminium ;
- ◆ Les cartonnettes d'emballages ;
- ◆ Le Gros-MAG (carton mêlé d'autres matières) ;
- ◆ Les ELA (Emballages Liquides Alimentaire) : les briques alimentaires ;
- ◆ Le PET clair (plastique translucide incolore)
- ◆ Le PET foncé (plastique translucide coloré) ;
- ◆ Le PEHD (plastique opaque) ;
- ◆ Les ECT (extensions de consignes de tri) : les nouveaux emballages qui vont au tri (sachets plastique, barquettes plastiques, petit emballages en métal ...)
- ◆ Les J.R.M. (n'appartenant pas à cette filière des emballages recyclables) ;
- ◆ Les refus (toutes erreurs de tri : verre, ordures ménagères ...).

Les habitants du territoire de la COR trient en moyenne 30 kg/hab./an d'emballage, refus de tri inclus.

Comparativement aux adhérents du SYTRAIVAL qui collectent les emballages sans papier, les performances fluctuent entre 17.50 kg/hab./an et 35.91 kg/hab./an. La COR se situe dans la bonne moyenne.

		2021	2022
Adéquats aux consignes	Acier	6,34%	4,68%
	Aluminium	0,83%	0,86%
	Cartonnette	23,60%	32,19%
	Gros-MAG	12,36%	1,65%
	ELA	3,60%	2,80%
	PET clair	7,60%	6,95%
	PET foncé	3,46%	1,94%
	PEHD	5,40%	3,95%
	ECT (film et barquette PE)		5,01%

Hors consignes	J.R.M.	3,58%	6,16%
	Refus	33,24%	33,81%

Répartition des matières selon les résultats des caractérisations

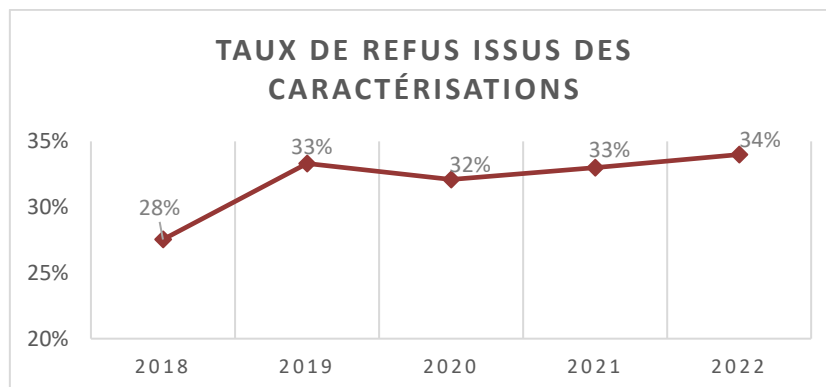
Le tableau ci-dessus représente la proportion de chaque matière présente dans les emballages. Cette répartition est basée sur le résultats des 17 caractérisations qui ont eu lieu au cours de l'année.

Le taux de refus augmente très légèrement, en revanche, il semble y avoir une incohérence dans la répartition des tonnages entre cartons et Gros-Mag. (papier de petite qualité).

### c) Le refus de tri

Le taux de refus se calcule via une méthode nationale : l'étude de la caractérisation de 18 prélèvements d'emballages effectués au cours de l'année.

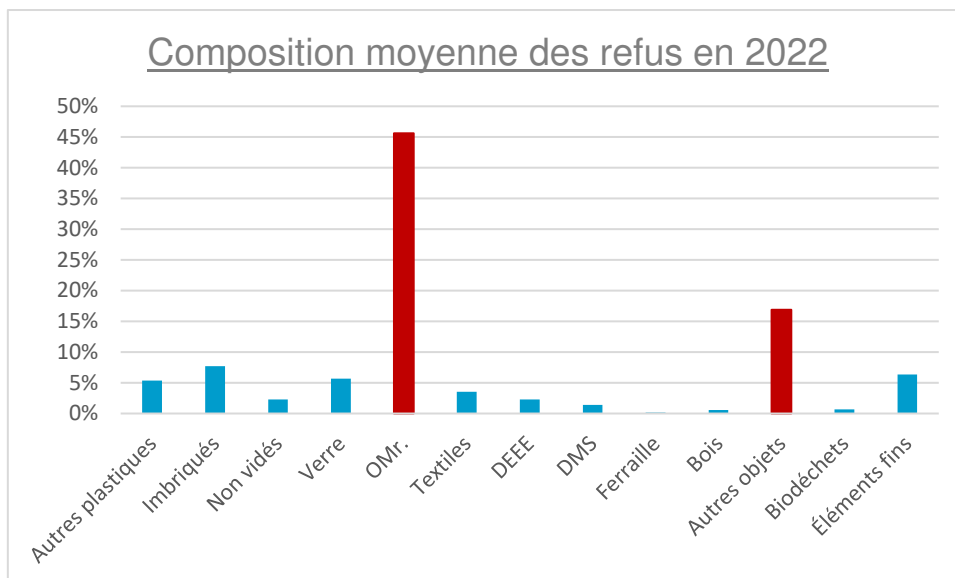
En 2022, le taux de refus issus des caractérisations n'a pas diminué malgré la mise en place des extensions des consignes de tri qui aurait dû entraîner une facilitation du geste de tri et donc, une baisse du refus de tri.



Nous pouvons constater, malgré l'augmentation du taux de refus d'1%, que ce dernier a tendance à se stabiliser depuis maintenant 4 ans.

Notre taux de refus fluctue beaucoup au cours de l'année.

Cette particularité pourrait s'expliquer par le fait que la qualité du tri diverge suivant les zones d'habitation et par le fait que les caractérisations ne sont pas toujours représentatives de la réalité. Il s'agit effectivement d'une quantité de déchets isolée à un moment donné.



Lorsque nous regardons la composition de notre taux de refus, il est en majorité composé d'ordures ménagères présentes dans les bacs jaunes ; ainsi, c'est près de 45% de notre taux de refus qui pourraient être évité en déposant les sacs noirs d'ordures ménagères dans le bon bac.

La COR avait fait le choix de mettre en place des bacs avec des opercules plus petits sur les bacs d'emballage afin de limiter la possibilité de déposer des sacs, car les emballages doivent être collectés en vrac. Il semble que ce dispositif ait été détourné par les usages.

La COR devra accentuer sa communication sur ce sujet pour essayer de faire baisser son taux de refus.

Il est important de rappeler que les caractérisations recensent le poids et non le volume des déchets. Ainsi, cela ne signifie pas qu'un tiers des emballages collectés est composé de refus de tri, d'autant plus que les emballages ont une densité beaucoup plus faible que celle des déchets qui composent le refus de tri. Les ordures ménagères représentent 13% du tonnage des emballages.

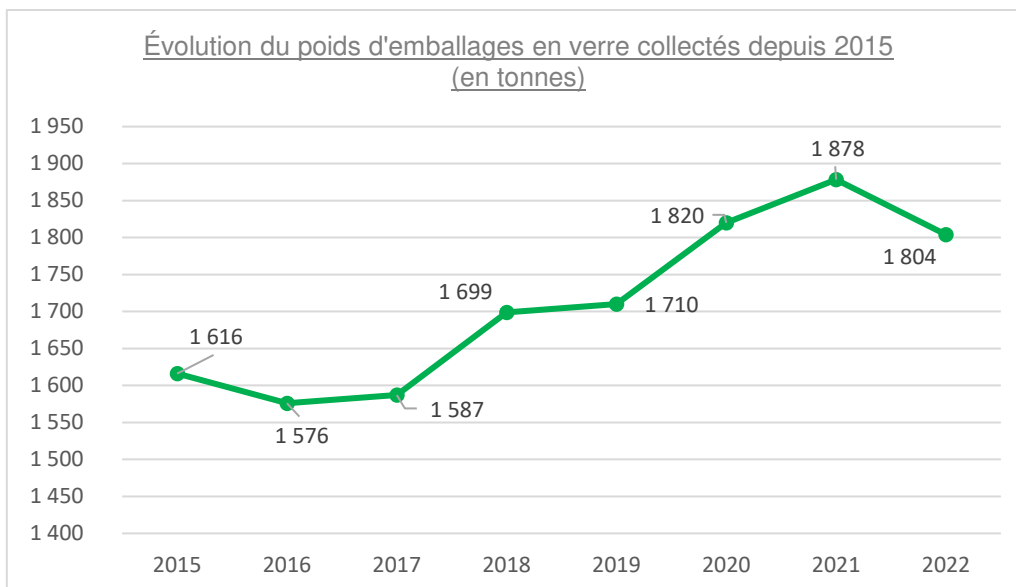
Au regard de la nature des refus de tri, près des 3/4 de ceux-ci pourraient être évités comme la présence de verre, de textile, d'objets notamment en plastique (et non d'emballage), les emballages imbriqués ou non vidés, les déchets électriques, les déchets dangereux ...

#### d) Le verre

Le verre est directement transporté au centre de tri d'Andrézieux (42), pour être trié et acheminé chez le recycleur situé à Saint-Romain-le-Puy (42).

En 2022, 1 804 tonnes d'emballages en verre ont été collectés, soit une baisse de 4%. Cette baisse est la première depuis 6 ans, mais elle est sans gravité, nous revenons à des tonnages collectés proche de ceux de 2020.

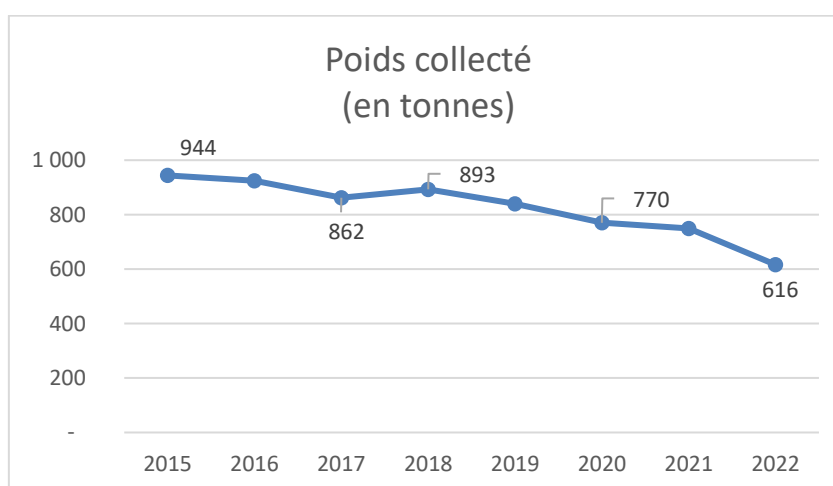
De plus, le ratio de collecte de la COR est de 36 kg de verre/hab./an soit 12.5% de plus que la moyenne nationale (Source : Enquête nationale ADEME 2019).



### e) Le papier

Le papier ou JRM, une fois collecté, est stocké dans un centre de transfert appartenant au SYTRAIVAL et situé à Quincieux (69). Après être trié manuellement au sol, il est acheminé à Golbey (88) afin d'être recyclé.

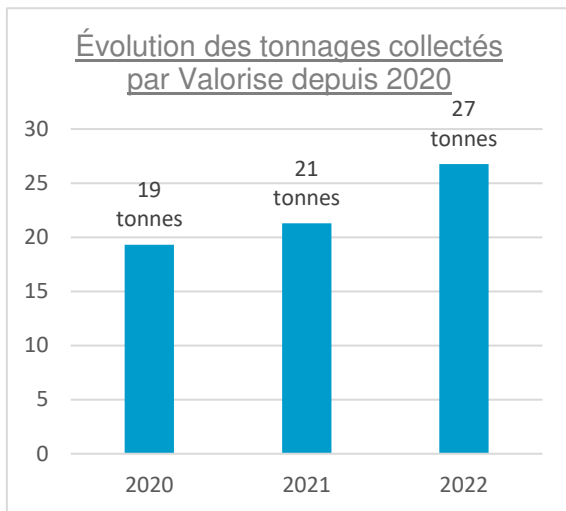
En 2022, 616 tonnes de J.R.M. ont été collectés sur le territoire de la COR, soit une baisse conséquente de 18 % par rapport à 2021. La tendance globale est à la baisse depuis 2015, elle peut être due notamment aux pratiques de pose de « stop pub », au développement du numérique et à des politiques nationales de réduction des papiers publicitaires.



Sur le territoire de la COR, la performance de collecte du papier est de 12 kg /hab./an, contre 15 kg au niveau national.

Le service a pour projet d'implanter plus de colonnes sur son territoire afin de capter les tonnages de papier qui ne sont pas encore déposés dans les colonnes prévues à cet effet.

- Les J.R.M. collectés par Valorise



Valorise est une structure d'insertion ayant comme activité principale la collecte et le tri des papiers de bureaux. Elle est employée dans les établissements publics situés sur le territoire de la COR (mairies et écoles) afin de procéder à la collecte des papiers directement sur sites.

En 2022, Valorise a collecté 27 tonnes de papiers de bureau dans l'ensemble des mairies et des écoles inscrites et situées sur le territoire de la COR, ce qui représente une augmentation de 28%. Cette augmentation importante n'est pas en cohérence avec la baisse observée au

niveau de la collecte des J.R.M. en PAV. La collecte en porte à porte est peut-être un vecteur d'amélioration de la quantité triée.

### f) Les textiles usagers

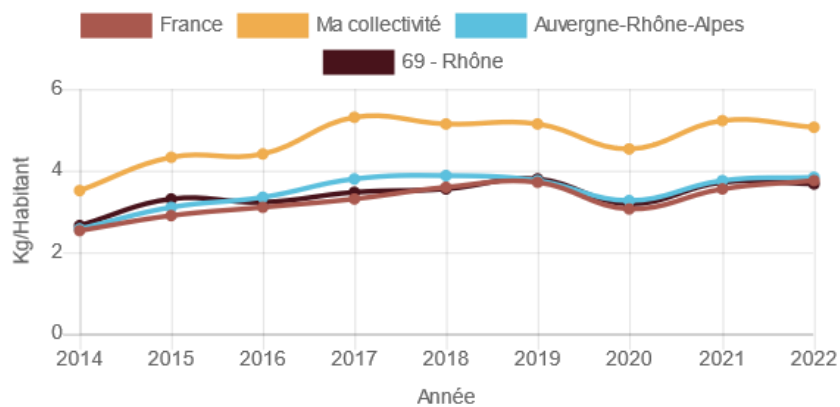
La filière des textiles usagés est gérée par un éco-organisme national, anciennement dénommé Eco TLC (Textile Linge et Chaussures), il a changé de nom en 2020 pour Refashion.



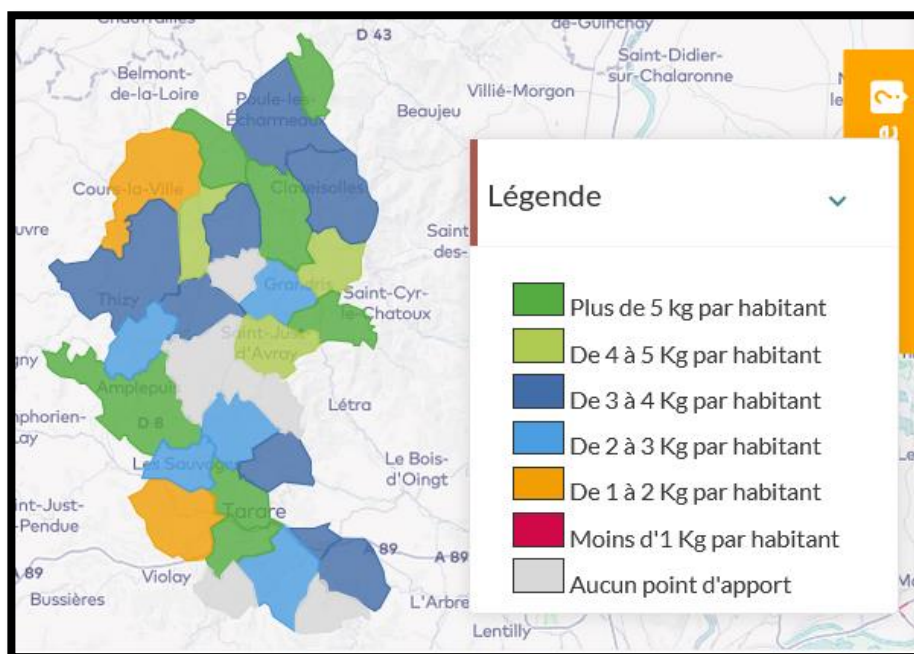
En 2022, 256 tonnes de textiles, linge de maison et chaussures ont été collectées sur le territoire de la COR, ce qui représente une légère baisse de 3% par rapport à 2021.

Malgré tout, sur le graphique ci-dessous, nous pouvons constater que la COR a des résultats au-dessus des moyennes régionale et nationale.

C'est donc 5.07 kg/hab./an de TLC qui ont été collecté en 2022 sur le territoire de la COR.



Malgré ces bons résultats, certaines communes ne possèdent pas encore de point de collecte pour le textile. Il est possible que le développement des PAV soit un facteur impactant positivement les gestes de tri des usagers au niveau des TLC.



# La collecte en déchèterie

## I. Présentation des déchèteries

### a) Carte des déchèteries du territoire



## b) Horaires d'ouvertures

Les horaires des déchèteries restent inchangés par rapport à 2021. Les déchèteries sont ouvertes toute l'année, excepté les jours fériés.

Horaires d'ouverture des déchèteries au 31 décembre 2021						
Jour	Amplepuis	Cours	Saint-Marcel- l'Éclairé	Saint-Nizier- d'Azergues	Thizy les Bourgs	Saint-Just- d'Avray
L.	08H00 - 12H00	08H00 - 12H00	10H00 - 12H00	-	-	-
	-	13H30 - 17H30	14H00 - 18H00	14H00 - 17H30	13H30 - 17H30	-
Ma.	08H00 - 1200	-	10H00 - 12H00	-	-	-
	13H30 - 17H30	-	14H00 - 18H00	-	13H30 - 17H30	-
Mer.	-	08H00 - 12H00	10H00 - 12H00	09H00 - 12H00	-	-
	-	13H30 - 17H30	14H00 - 18H00	15H00 - 17H30	13H30 - 17H30	-
J.	08H00 - 12H00	-	10H00 - 12H00	09H00 - 12H00	-	-
	-	13H30 - 17H30	14H00 - 18H00	-	13H30 - 17H30	-
V.	08H00 - 1200	-	10H00 - 12H00	-	08H00 - 12H00	-
	13H30 - 17H30	13H30 - 17H30	14H00 - 18H00	-	13H30 - 17H30	16H00 - 17H00
S.	08H00 - 1200	08H00 - 12H00	08H00	09H00 - 12H00	08H00 - 12H00	09H00 - 12H00
	13H30 - 17H30	13H30 - 17H30	18H00	13H00 - 17H30	13H30 - 17H30	-
D.	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-

## II. Fonctionnement des déchèteries

### a) Gestion

La gestion des déchèteries est réalisée par un prestataire, y compris pour le gardiennage. Cette prestation est cadrée par un marché public.

Une convention est établie entre la COR et la commune de Saint-Just-d'Avray pour le gardiennage de la déchèterie de Saint-Just-d'Avray.

Un règlement des déchèteries est consultable auprès de la COR ou sur : <https://www.ouestrhodanien.fr/gestion-des-dechets>.

### b) Modalités d'accès

L'accès aux déchèteries est réservé aux habitants du territoire de la COR, qui doivent présenter un justificatif de domicile à chaque passage :



- facture de moins de trois mois (eau, énergie, téléphonie) ;
- carte verte d'assurance du véhicule.

Les dépôts sont gratuits pour les particuliers. L'accès est interdit aux véhicules suivants :

- véhicules de plus de 8 m de long (remorque comprise) ;
- véhicules de plus de 3,5 T de PTAC (tracteurs compris).

### c) Volumes autorisés

Le volume est limité à 2 m<sup>3</sup> / jour pour les particuliers et à 4 m<sup>3</sup> / jour pour les professionnels.

L'apport de DDM (Déchets Dangereux des Ménages) est limité à 15 kg par jour et interdit aux professionnels.

### d) Facturation des professionnels

Les professionnels sont facturés selon le type de déchets qu'ils apportent. Afin de faire correspondre les tarifs votés en 2015 à l'actualité économique de la gestion des déchets et dans un objectif de simplification de la facturation par les gardiens, une nouvelle tarification a été approuvée en Conseil Communautaire du 25 novembre 2021 (délibérations N° COR 2021-354). Les nouveaux tarifs ont été appliqués au 1<sup>er</sup> février 2022.

Cette tarification concerne les professionnels, les structures d'insertion par l'activité économique et les communes. Ces dernières bénéficient d'un accès gratuit pour les déchets issus des dépôts sauvages.

L'apport de certains types de déchets sont refusés au professionnels :

Déchets dont les apports sont refusés pour les professionnels et les collectivités au 31 décembre 2021		
Type de déchet	Professionnels	Collectivités
Amiante	Déchets refusés	
Batteries	Déchets refusés	
DDM	Déchets refusés	
DEEE - Écrans	Déchets refusés	
DEEE - Gros froid	Déchets refusés	
DEEE - Hors froid	Déchets refusés	
DEEE - PAM	Déchets refusés	
DEEE - Radiateurs	Déchets refusés	
Huiles de friture	Déchets refusés	
Huiles de vidange	Déchets refusés	
Lampes	Déchets refusés	
Piles et accumulateurs	Déchets refusés	

Pneumatiques	Déchets refusés
Radiographies argentiques	Déchets refusés

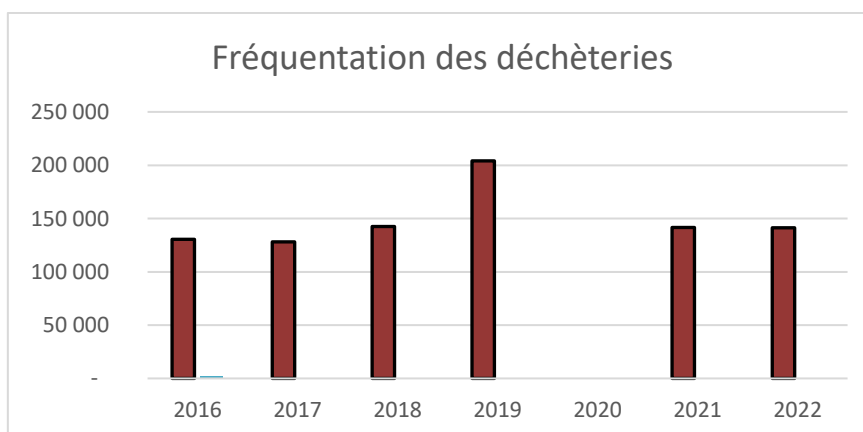
### e) Accueil des usagers

Les gardiens contrôlent et régulent les accès. Ils ont un rôle d'information et de conseil auprès des usagers. Ils entretiennent le site, veillent à la qualité du tri, réalisent les demandes d'enlèvement de bennes et rangent les DDM dans le local spécifique suivant un protocole adapté.

Le marché de gestion des déchèteries prévoit 4 900 heures de personnel en insertion.

Effectifs des gardiens selon les périodes en 2022						
Période	Amplepuis	Cours	Saint-Marcel-l'Éclairé	Saint-Nizier-d'Azergues	Saint-Just-d'Avray	Thizy les Bourgs
Période d'affluence normale	1 agent	1 agent	2 agents toute l'année	1 agent	1 agent toute l'année	1 agent
Période estivale	2 agents	2 agents		1 agent + 1 agent supplémentaire les samedis matin		2 agents
Durée de la période estivale	Du 01/04 au 01/10	Du 01/05 au 30/08	-	Du 01/07 au 31/08	-	Du 01/05 au 01/10

### f) Fréquentation des déchèteries



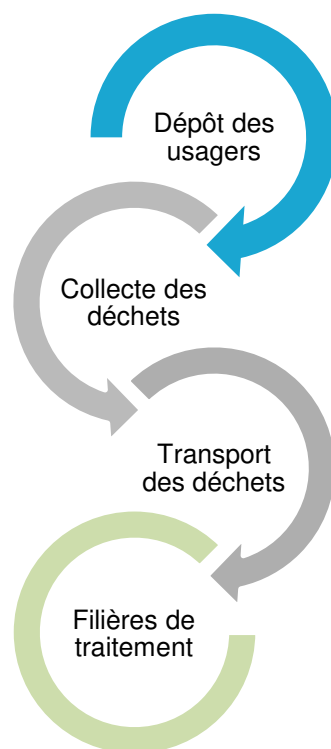
*L'absence de données concernant 2020 est due au fait que notre prestataire n'était pas en capacité de nous les fournir*

La fréquentation des déchèteries est plutôt stable depuis 2016 avec tout de même un pic d'utilisation en 2019. Les déchèteries n'étant pas équipées de système de contrôle d'accès, la comptabilisation se fait manuellement par les gardiens, ce qui ne nous permet pas d'obtenir des chiffres précis.

La subjectivité et le manque de précision dans le recueil d'information par le prestataire concernant la fréquentation de nos sites, ne nous permet pas d'analyser ce graphique.

Il aurait été intéressant de connaître les données de 2020, année très impactée par la crise sanitaire, durant laquelle les déchèteries ont connu des périodes de fermeture, suivi d'une explosion des fréquentations.

## g) Collecte et traitement



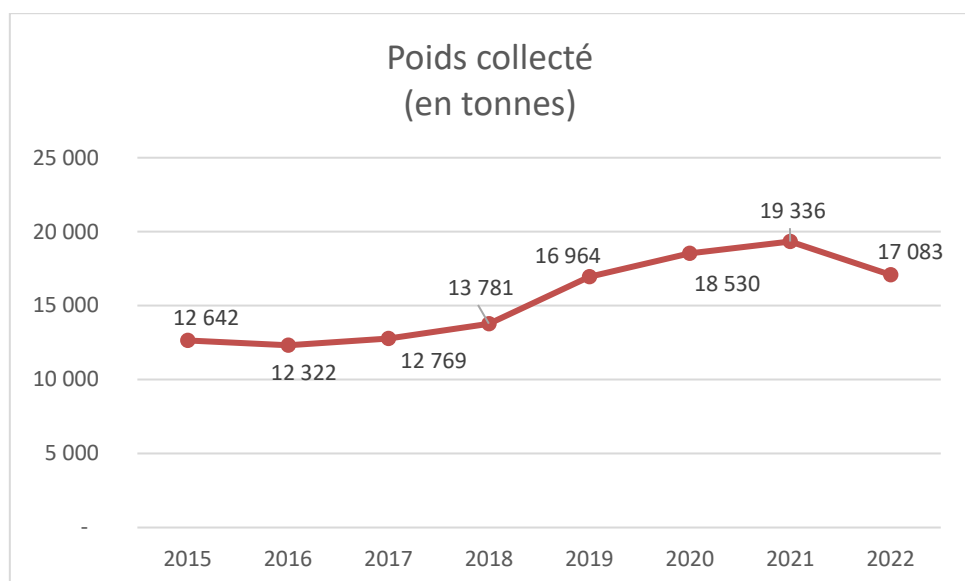
La collecte, le transport et le traitement des déchets en déchèteries sont réalisés par différents prestataires en fonction de la typologie de déchets.

Le cadre de ces prestations est défini par marché, contrat ou convention selon les différents flux.

Ainsi, les exutoires peuvent évoluer en fonction du prestataire et de l'évolution de certaines filières.

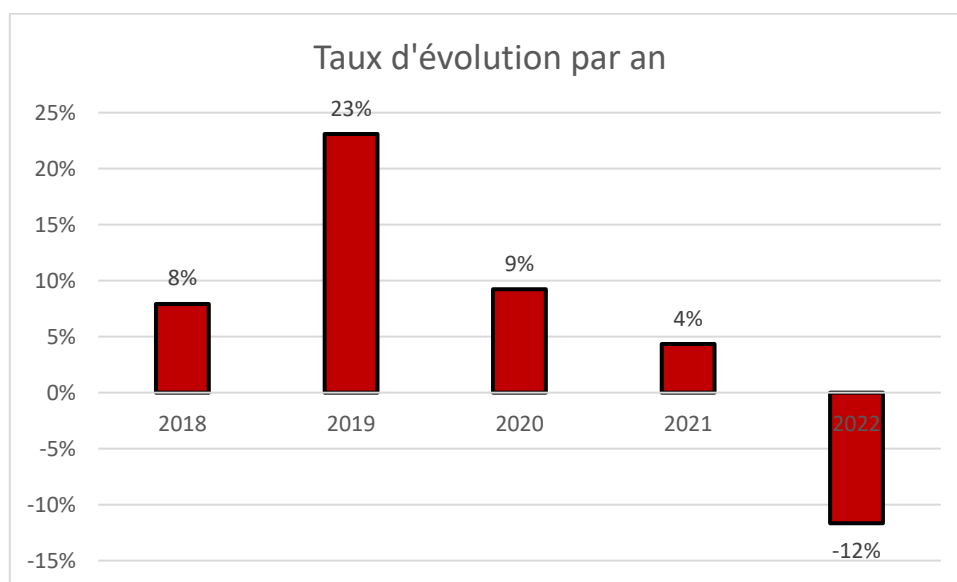
### III. Quantitatif des déchets collectés en déchèterie

#### a) Évolution des tonnages



Après 4 années d'augmentation, les tonnages collectés en déchèteries baissent de 12% en 2022.

Le travail conjoint avec l'exploitant sur les volumes apportés ainsi qu'un contrôle du service sur le prestataire a permis d'enclencher la baisse des tonnages collectés en déchèterie.



Cette baisse importante est à relativiser car les tonnages de 2022 restent supérieurs de 24% à ceux de 2018.

Le service maintiendra une vigilance accrue sur la fréquentation et les volumes apportés en déchèterie.

## b) Détail des tonnages

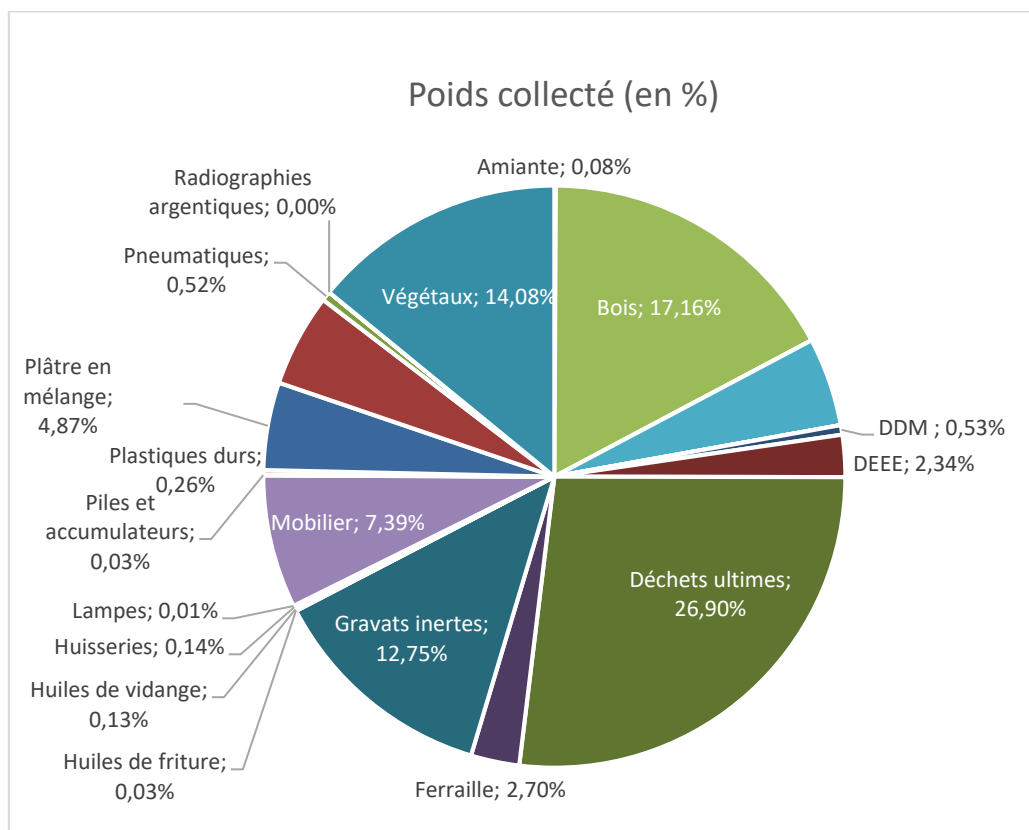
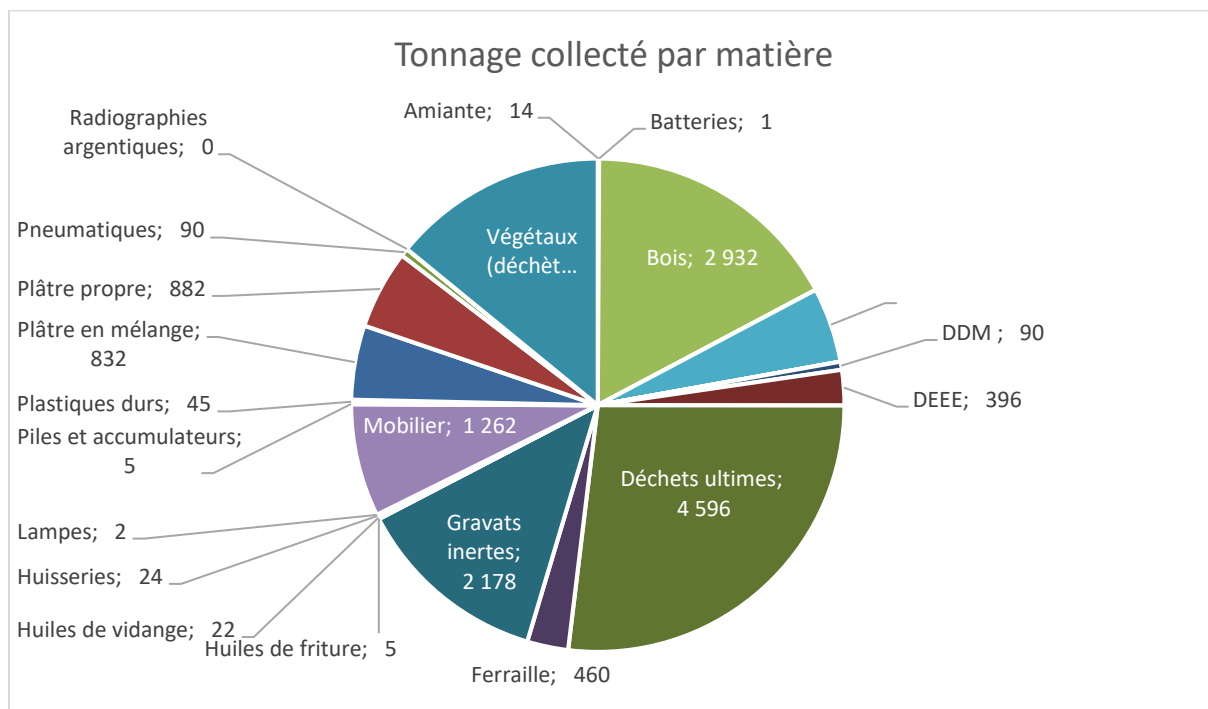
	Flux	Poids collecté (en tonnes)	
		2022	Taux d'évolution 2022/2021
Déchets valorisés	Végétaux (déchèteries)	2 406,0	-31%
	Ferraille	460,4	-30%
	Bois	2 931,9	-17%
	Cartons	841,0	-39%
	Mobilier	1 261,8	-6%
	Plâtre en mélange	832,2	572%
	Plâtre propre	881,6	28%
	DEEE	396,1	-34%
	Plastiques durs	45,0	-3%
	Pneumatiques	89,7	-20%
	Capsules Nespresso	-	-100%
	Huiles de friture	4,8	183%
	Huiles de vidange	22,4	-10%
	Huisseries	23,9	
	Lampes	1,9	-41%
	Batteries	0,7	
	Piles et accumulateurs	5,5	-18%
	Cartouches d'encre	0,3	48%
	Radiographies argentiques	0,3	-2%
<b>TOTAL VALORISE</b>	<b>10 205</b>	<b>-15%</b>	

Déchets non valorisés	Amiante	14,0	-57%
	Déchets ultimes	4 595,8	-5%
	DDM	90,2	-16%
	Gravats inertes	2 177,8	-8%
	<b>TOTAL NON VALORISE</b>	<b>6 878</b>	<b>-6%</b>

<b>TOTAL DECHETERIE</b>	<b>17 083</b>	<b>-12%</b>
	<b>338 kg/hab./an</b>	

17 083 tonnes de déchets ont été collectés en déchèterie en 2022 ce qui représente une baisse de de 12% par rapport à 2021.

L'évolution des tonnages par matière ne trouve pas forcément d'explication, néanmoins, la forte augmentation du plâtre en mélange s'explique par le fait que cette filière a été mise en place au court de l'année 2022, la comparaison des tonnages ne se fait pas sur la même base.



### c) Cas particulier des déchets verts

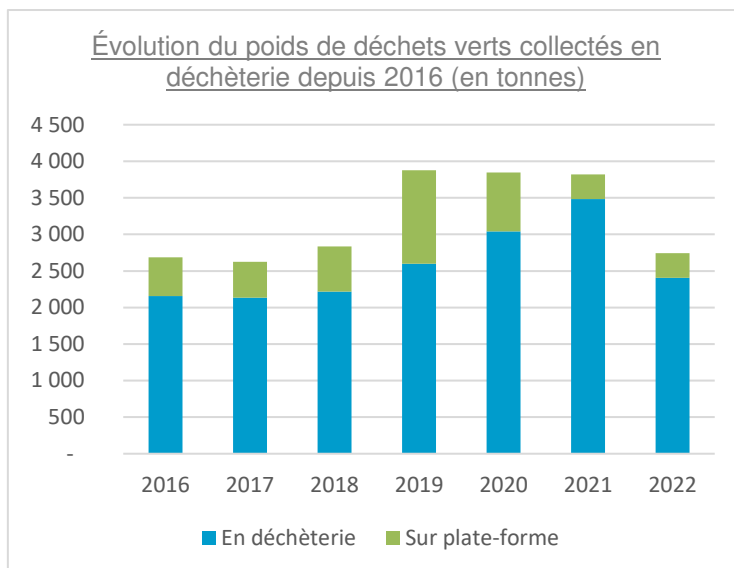
Le poids des déchets verts (en tonnes), indiqué dans le tableau précédent ne correspond pas aux apports réels. En effet, les professionnels déposent leurs déchets verts directement sur les plateformes de stockage situées à proximité des déchèteries de Saint-Marcel-l'Eclairé et de Thizy-les-Bourgs. Ces apports ne sont pas inclus dans les données du paragraphe précédent car il concerne les apports en déchèterie uniquement.

Le tableau ci-dessous indique le poids des déchets verts :

- apportés en déchèterie ;
- apportés directement sur les plateformes ;
- total ayant transité par une déchèterie ou non ;
- total broyé par la COR.

Année	Apports (en tonnes)			Total broyé (en tonnes)
	En déchèterie	Sur plateforme	Total	
2016	2 156	531	2 687	2 687
2017	2 134	489	2 623	2 623
2018	2 218	618	2 836	2 836
2019	2 599	1 278	3 877	3 877
2020	3 042	803	3 845	2 988*
2021	3 485	335	3 820	3 820
2022	2 406	337	2 743	2 743

*\*en 2020, le poids de déchets verts broyés était inférieur au poids total. En effet, la dernière campagne de broyage ayant eu lieu début novembre 2020, une partie des déchets verts de 2020 a été broyée en 2021 (850 tonnes). Ce décalage ne s'observe pas en 2021 car la dernière campagne a également eu lieu en novembre.*



Après avoir dépassé les 3 000 tonnes de déchets verts sur les 3 dernières années, le volume de déchets géré par la COR est en baisse.

En 2022, nous retrouvons des tonnages comparables à ceux d'avant 2019, année de forte augmentation des tonnages collectés en déchèterie.



# La redevance spéciale

## I. Fonctionnement

La décision d'instaurer la redevance spéciale (RS) revient aux collectivités territoriales. Elle peut être instaurée à tout moment, sur la base d'une délibération. Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu (notamment en fonction de la quantité des déchets gérés). Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour la gestion de petites quantités de déchets.

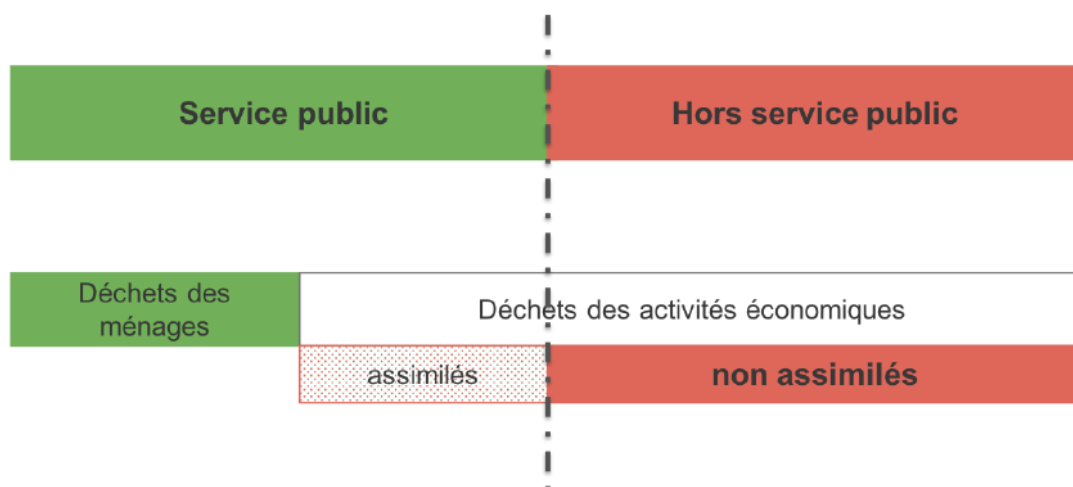
Ne peuvent être assujettis à la RS que les non-ménages qui produisent des déchets assimilés aux déchets ménagers et qui remettent ces déchets au service de collecte public.

On peut donc y assujettir : entreprises, artisans, commerçants, administrations, professions libérales, organisateurs d'évènements (fêtes, manifestations, cirques, concerts, foires, cérémonies...etc).

La mise en place de la redevance spéciale a été initiée en 2011 par la Communauté de communes d'Amplepuis Thizy puis elle a été harmonisée sur le territoire de la COR au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle est appliquée dès le 1<sup>er</sup> litre aux établissements non assujettis à la TEOM (établissements publics + certains professionnels). Elle est appliquée aux autres établissements à partir de 660 litres d'ordures ménagères produites par semaine.

L'assujettissement à la redevance spéciale est régi par une convention entre la COR et le professionnel ou la collectivité. La COR détermine le volume et le type de bacs mis à disposition par la collectivité, la fréquence de collecte et le nombre de semaines collectée pour chaque flux (Omr. et emballages recyclables).

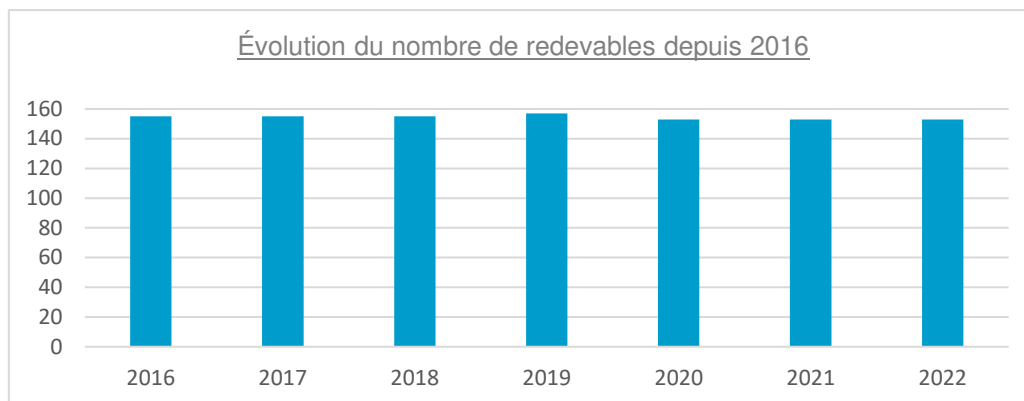
La COR a choisi d'exonérer de TEOM tous les établissements assujettis à la RS. La RS est ensuite facturée, intégralement en fin l'année.



La RS correspond à la partie « assimilée » du financement du service public de gestion des déchets.

## II. Nombre de professionnels assujettis à la RS

En 2022, 153 établissements ont pu bénéficier du régime de la redevance spéciale. Depuis 2016, le nombre de redevables est stable.



## III. Volumes collectés

	Ordures Ménagères	Emballages	Moyenne
Part des tonnages de la RS dans le tonnage collecté total	16%	6%	14,70%

En 2022, la RS a représenté 16% du tonnage d'ordures ménagères et seulement 6% du tonnage total des emballages.

Un poste a été recréé au sein du service pour suivre les conventions et les résultats de la RS. En effet, un travail de fond sera réalisé pour mettre à jour les conventions et favoriser la mise en place du tri sélectif auprès des bénéficiaires de la RS qui, malgré un régime bénéfique pour le tri sélectif, ne trient que trop peu.

## IV. Coût de la redevance spéciale

Depuis 2016, le coût de la redevance spéciale est basé à un prix s'élevant à 0,04 € / litre d'OMr. Les emballages recyclables sont collectés gratuitement.

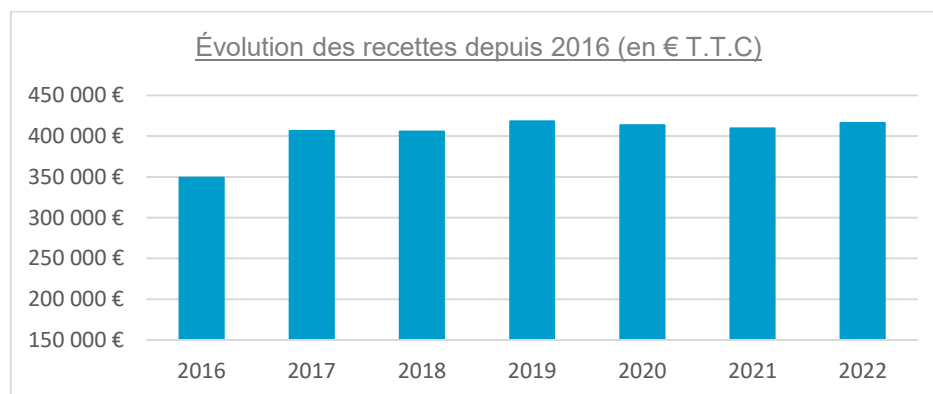
Ce tarif est redéfini chaque année, il est resté inchangé depuis sept ans, mais le Conseil communautaire a adopté une augmentation de 10% du tarif de la RS pour que le coût du service rendu se rapproche au plus près de la réalité. Cette augmentation, validée en 2022, sera appliquée sur les tarifs 2023.

Les montants facturés aux redevables sont calculés comme suit :

**(volume des bacs OMr. x fréquence de collecte x nombre de semaine x prix au litre)**

## V. Recettes issues de la redevance spéciale

---



Les recettes de la RS varient chaque année en fonction de différents facteurs :

- l'ajustement des volumes (ajout ou retrait de bacs selon les besoins des redevables) ;
- l'entrée ou la sortie de redevables ;
- le nombre d'exonération ;
- le taux de la TEOM.

Entre 2016 et 2019, les recettes ont progressivement augmenté. Depuis 2020, nous constatons une baisse due à la diminution des volumes collectés, liées à la crise sanitaire (fermeture des établissements de restauration).

L'année 2022 est une année de reprise de l'activité économique ; les recettes perçues ont augmentées.

# La communication

## I. Les extensions de consigne de tri



C'était le grand évènement de l'année 2022 : les consignes de tri se simplifient ! L'ensemble des collectivités adhérentes au SYTRAIVAL ont simplifié leurs consignes de tri le 1er février 2022.

Afin de communiquer auprès du plus grand nombre, un fort dispositif de communication a été mise en place.

### a) Un courrier non adressé

Le SYTRAIVAL a choisi d'envoyer un courrier à l'ensemble des habitants de son territoire avec un mémo présentant les nouvelles consignes de tri.

Pour aller plus loin, le SYTRAIVAL a réalisé des interventions dans les habitats collectifs (rencontre des habitants + diagnostic locaux poubelles).

L'action, qui a connu le plus franc succès, a été la présence des animateurs du SYTRAIVAL sur les marchés de la COR. De nombreux usagers ont ainsi pu poser leurs questions et prendre connaissance des nouvelles consignes de tri.



## b) Le relais des communes

La COR a également travaillé avec les communes pour diffuser l'information. Lors de la réunion de la commission gestion des déchets de décembre 2021, les élus avaient déjà pu se confronter à un quizz sur l'extension des consignes de tri.

En 2022, lors d'une nouvelle commission, un pack de communication a été distribué aux élus présents (affiches, flyers). Des vidéos explicatives avaient également été adressées par mail.

La COR a transmis aux communes des articles et des visuels pour diffuser via leurs bulletins municipaux ; l'application Panneau Pocket a également été un facteur de relais de l'information.

**La COR à votre service**

**Le tri des déchets, enjeu environnemental et financier**  
En triant correctement vos déchets, vous contribuez au bon fonctionnement de la collecte et à la maîtrise de son coût environnemental et financier. Les refus de tri ont un coût pour la COR, et donc ses habitants.

Quantité	Ordures ménagères	Emballages
10 kg	2,14 €	1,02 €
20 kg	4,12 €	2,14 €

Jetées dans les bacs jaunes, vos ordures ménagères coûtent deux fois plus cher...  
Jetés avec les ordures ménagères, vos emballages coûtent deux fois plus cher...

**Un doute au moment de trier ?**  
Un guide du tri vous est proposé en ligne sur [ouestrhodanien.fr](http://ouestrhodanien.fr)

**Le festival Fragments de retour !**  
Proposé chaque année dans différentes communes de la COR, le festival Fragments revient du 10 au 13 mai avec une programmation riche et variée. Acrobaties et western bruité au Lac des Sapins, spectacles dégustation puis comique à Les Sauvages, concert de Luciole à Tarare, danse, concert fanfare et jazz à Amplepuis... Tout est une nouvelle fois réuni pour une belle fête de la culture en Ouest rhodanien, à des tarifs accessibles à tous. Programme complet et réservations sur [ouestrhodanien.fr](http://ouestrhodanien.fr)

**Covoit'Go, covoiturage spontané et simplifié**  
La COR propose des dispositifs innovants pour accompagner les habitants dans leurs déplacements. Depuis quelques semaines, un nouveau service de covoiturage spontané a fait son apparition sur le territoire : Covoit'Go Ouest rhodanien ! Il s'agit d'un service de covoiturage, simple, pratique et gratuit pour partager vos trajets quotidiens et covoiturer sur de courtes distances. Deux arrêts sont à votre disposition à Pontcharra et Les Olmes, en direction de Tarare, Amplepuis et jusqu'au Lac des Sapins. Plus d'informations sur [ouestrhodanien.fr](http://ouestrhodanien.fr)

Ouest Rhodanien  
Communauté d'agglomération

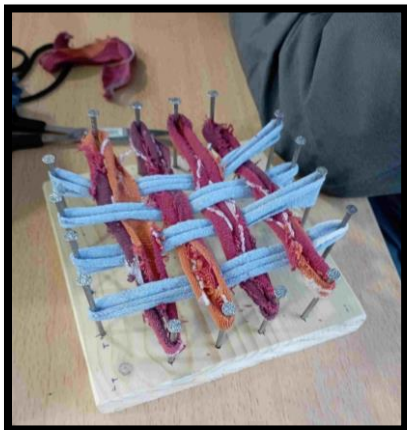
## c) La COR

Un encart de 4 pages a été intégré au COR Mag diffusé en juin. Cet encart reprenait le mémo tri avec les nouvelles consignes ainsi que des rappels à la bonne utilisation du service public de gestion des déchets (pas de dépôts sauvages, le dépôt des cartons en déchèterie, les impacts financiers...).

De nouveaux visuels pour les autocollants rappelant les consignes de tri apposés sur les bacs ont été créés. Les agents du service ont commencé une campagne de mise à jour de ces autocollants.

## d) La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (S.E.R.D.) est un évènement porté par l'ADEME, qui se déroule à l'automne. L'objectif est de promouvoir la réduction des déchets en mettant en place des actions ponctuelles.



*Création d'une éponge Tawashi*

Le service déchets organise cette manifestation conjointement avec les Micro-Folies de la COR. Ainsi, 3 manifestations ont eu lieu dans les Micro-Folies du territoire proposant des expositions, des ateliers créatifs et de bricolage, des jeux, des échanges sur la réduction des déchets, le réemploi, la réutilisation ....

- Samedi 19 novembre à Thizy-les-Bourgs
- Mercredi 23 novembre à Tarare
- Samedi 26 novembre à Lamure-sur-Azergues

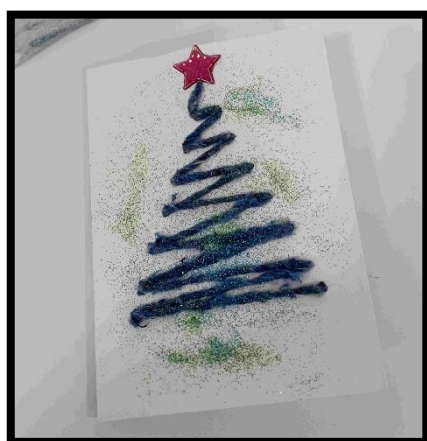


*Dans le cadre de la gratuiterie, les végétaux d'Eric ont connu un franc succès !*

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, une gratuiterie a été mise en place lors des événements dans les Micro-Folies mais également avec le personnel de la COR. Cette expérience de « don / troc » mériterait d'être renouvelée et permettrait ainsi à la COR de promouvoir des actions à plus grande échelle sur le réemploi.



*Aperçu de la gratuiterie*



*Création de carte de Noël*



*Jeu de société pour découvrir la réduction des déchets en s'amusant !*

## e) Semaine Européenne du Développement Durable

La Semaine Européenne du Développement Durable (S.E.D.D.) est un évènement porté par l'ADEME, qui a lieu chaque année au printemps. L'objectif est de proposer aux usagers de changer leurs comportements pour tendre vers des pratiques et des habitudes s'inscrivant dans une optique de développement durable.

Comme chaque année, le service Gestion des Déchets a participé à cet évènement transversal avec d'autres services de la COR.

Un agent du service a été présent sur les marchés afin de répondre aux questions des usagers et rappeler les bonnes pratiques en lien avec la gestion des déchets :

- mardi 20/09 matin à Amplepuis
- jeudi 22/09 matin à Tarare
- vendredi 23/09 après-midi à Vindry-sur-Turdine (Pontcharra)
- samedi 24/09 matin à Lamure-sur-Azergues
- lundi 26/09 matin à Cours

Le service souhaiterait s'impliquer davantage sur cette manifestation qui, grâce à la pluralité des sujets abordés, permet de toucher un public sensibilisé sur les sujets environnementaux.

## f) Actions ciblées correctives

Un agent du service Gestion des Déchets intervient également sur des actions déclenchées par des problématiques de propreté de PAV ou d'erreurs de tri importantes sur une zone spécifique. Il s'agit souvent de porte-à-porte, où l'ambassadrice vient directement au contact de l'utilisateur pour échanger sur ces problématiques. Ces actions peuvent être également réalisées en partenariat avec les communes dans des quartiers dits « sensibles ».

En 2022, un agent est intervenu sur 3 « diagnostics en marchant » et sur du porte à porte en immeuble pour échanger avec les habitants sur l'utilisation de nos équipements, sur le geste de tri et les consignes de tri ...

## II. Compostage individuel

### a) Bilan des distributions 2022

Le service gestion des déchets a organisé trois distributions de composteurs en 2022, contre deux les années précédentes, cette mesure a permis de répondre à une demande croissante des habitants mais également des associations, écoles ou mairies.

Pour commander un composteur, les usagers peuvent réserver leur composteur en ligne, sur le site de la COR, par mail ou sur simple appel téléphonique.

Le service étudie les différents scénarii possibles permettant de répondre à l'augmentation des demandes, expression de l'intérêt des usagers pour une gestion plus durable et respectueuse des biodéchets.

En 2022, les agents du service ont distribué :

**454 composteurs.**



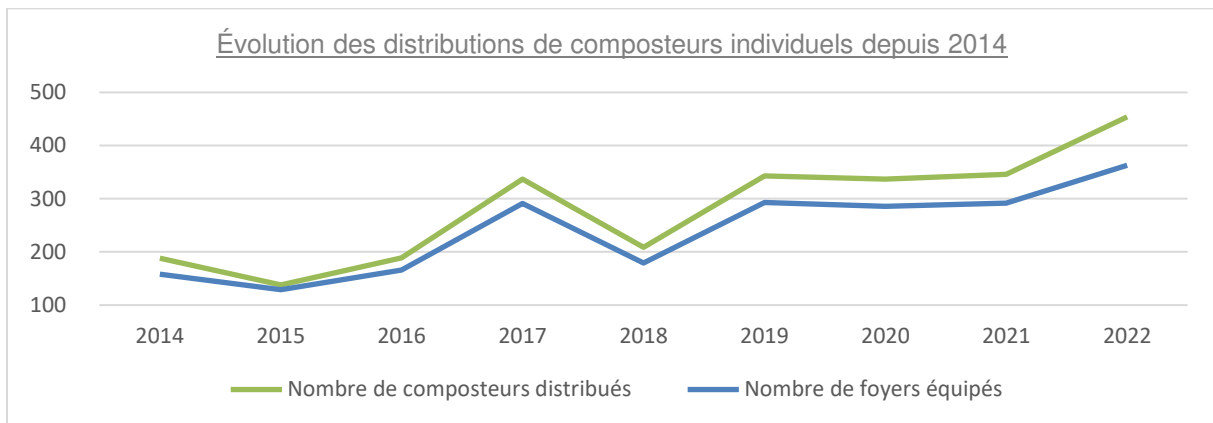
**+31%**  
de  
composteurs  
vendus en  
2022



Lors de la distribution, un agent donne des explications sur le compostage.



## b) Évolution du nombre de composteurs vendus depuis 2014



Les pics observés en 2017, 2019 et 2021 correspondent au maximum de composteurs pouvant être distribués par le service par an, soit 360, en effectuant deux distributions par an.

Grâce à la mise en place d'une troisième distribution, le service a pu augmenter sa capacité de vente de composteurs à prix réduit aux usagers. Cette initiative est une impulsion à la mise en place d'une séparation des biodéchets des ordures ménagères.

Chaque distribution de composteurs mobilise trois à quatre agents du service en dehors des heures classiques de travail. Ces distributions sont effectuées le samedi afin de les rendre plus accessibles aux usagers. Elles se déroulent sur trois sites : Poncharra et Saint-Nizier-d'Azergues le matin et Thizy-les-Bourgs l'après-midi. L'amplitude de la journée est de 7H00 à 18H00 (trajets et rangement compris) pour permettre de distribuer tous les composteurs. En sachant que le taux d'absentéisme est de 15 %, la distribution de la totalité des composteurs demanderait une amplitude horaire plus importante. Le service est actuellement en train d'étudier différentes solutions permettant de se maintenir sur le seuil des 400 composteurs par an.

# Les indicateurs financiers

## I. Budget du service

### a) Budget de fonctionnement

Budget de fonctionnement (en € T.T.C.)				
	Dépenses	2020	2021	2022
Dépenses	Charges Générales (011) dont contrats de prestation (traitement des déchets)	3 832 976,07 €	5 555 417,00 €	4 952 405,00 €
	Charges de personnel (012)	814 687,11 €	775 423,94 €	849 873,60 €
	Charges financières (66)	24 581,34 €	12 170,95 €	9 889,32 €
	Diverses charges (65+67)	705 755,00 €	43 363,71 €	57 954,65 €
	Transfert entre section (042) Amortissements	485 022,29 €	565 539,31 €	571 398,94 €
	<b>Total</b>	<b>5 863 021,81 €</b>	<b>6 951 914,91 €</b>	<b>6 441 521,51 €</b>
Recettes	<b>Recettes</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
	Produits de services (70)	476 042,49 €	674 246,22 €	838 089,22 €
	Impôts et Taxes (TEOM 73)*	4 160 750,00 €	4 215 604,00 €	4 391 627,00 €
	Dotations, Subventions (74)	729 406,32 €	859 926,11 €	728 149,09 €
	Recettes diverses (013+75+77+76)	34 914,45 €	1 162 227,25 €	47 720,20 €
	Transfert entre section (042)	36 272,00 €	53 104,68 €	42 720,20 €
	<b>Total</b>	<b>5 437 385,26 €</b>	<b>6 965 108,26 €</b>	<b>6 048 213,28 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>- 425 636,55 €</b>	<b>13 193,35 €</b>	<b>- 393 308,23 €</b>
Résultat antérieur reporté (002)		1 176 835,44 €	534 433,65 €	547 627,00 €
<b>Résultat exercices cumulés</b>		<b>751 198,89 €</b>	<b>547 627,00 €</b>	<b>154 318,77 €</b>

\*TEOM = Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Une taxe différenciée a été instaurée pour tenir compte des deux systèmes de collecte sur le territoire : porte à porte dans le centre-ville de Tarare et points de regroupements partout ailleurs.

En 2018, suite à la mise en place de la collecte latérale, le taux de la TEOM a baissé d'un point, hormis sur le secteur de centre-ville de Tarare dont la collecte n'a pas été modifiée.

En 2020, une nouvelle baisse d'un point du taux de TEOM a été réalisée sur le territoire, hors Tarare-centre :

- TEOM = 9,93 % et 11,93 % ;
- TEOM pour la zone urbaine de Tarare = 11,93 %.

Depuis, le budget déchets présente un déséquilibre ayant conduit à la mise en place d'une subvention d'équilibre du budget principal en 2021 et un résultat d'exercice négatif en 2022.

Le service gestion des déchets ayant vocation à être intégralement financé par la TEOM, une étude financière est prévue en 2023 pour permettre l'équilibre du budget sans subvention d'équilibre du budget principal<sup>2</sup>.

## b) Budget d'investissement

Budget d'investissement (en € T.T.C.)				
Dépenses	Dépenses	2020	2021	2022
	Investissement OM (20+21+22+23+27)	806 204,83 €	555 709,05 €	152 188,64 €
	Emprunts-Dettes (16)	62 909,80 €	62 909,80 €	62 909,80 €
	Transfert entre section (040)	36 272,00 €	53 104,68 €	42 720,20 €
	<b>Total</b>	<b>905 386,63 €</b>	<b>671 723,53 €</b>	<b>257 818,64 €</b>
Recettes	Recettes	2020	2021	2022
	Subventions reçues (13)	49 370,16 €	32 913,44 €	- €
	Dotations, excédents de fonctionnement capitalisés, FCTVA (10)	527 524,59 €	306 072,62 €	18 594,08 €
	Transfert entre section (040)	485 022,29 €	565 539,31 €	571 398,94 €
	<b>Total</b>	<b>1 061 917,04 €</b>	<b>904 525,37 €</b>	<b>589 993,02 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>- 494 915,98 €</b>	<b>156 530,41 €</b>	<b>332 174,38 €</b>
Résultat antérieur reporté (001)		160 051,58 €	- 334 864,40 €	54 467,85 €
<b>Résultat exercices cumulés</b>		<b>- 334 864,40 €</b>	<b>- 178 333,99 €</b>	<b>386 642,23 €</b>

Les investissements réalisés concernent principalement le renouvellement d'équipements (bacs et camions de collecte).

<sup>2</sup> Cette étude a été conduite en 2023 et a abouti à une augmentation de la TEOM votée le 23 mars 2023 par délibération du Conseil communautaire.

## II. Coûts du service

---

Utilisation de la méthode compta-coût, élaborée par l'ADEME, qui permet l'expression des coûts par flux et par étape technique. :

### a) Coûts par flux

	2021	2022	Taux d'évolution
OMR	2 181 565 €	2 337 576 €	7%
VERRE	104 464 €	153 643 €	47%*
PAPIER	100 177 €	113 029 €	13%*
EMBALLAGES	488 626 €	788 797 €	61%**
DECHETERIE	2 662 371 €	2 314 483 €	-13%
GESTION DU PASSIF	23 751 €	18 653 €	-21%
TOTAL	5 560 953 €	5 726 181 €	3%

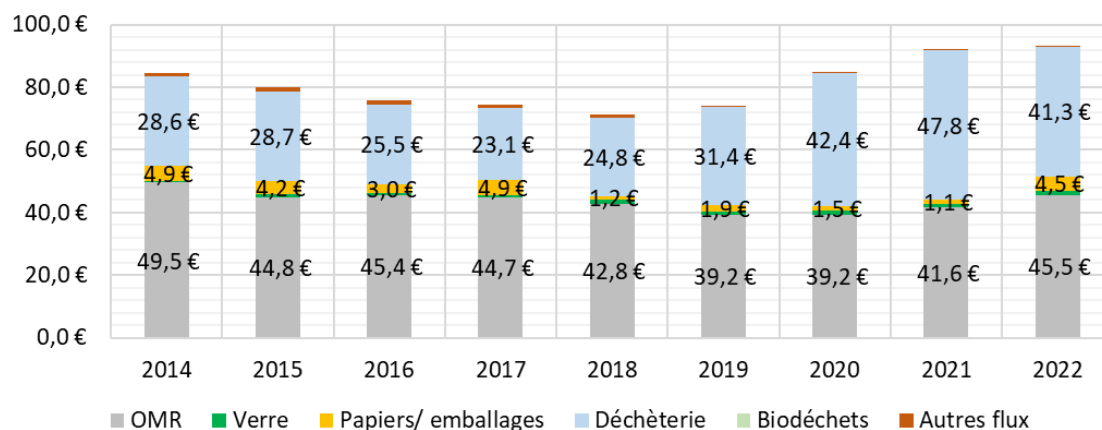
\* Modification du mode de refacturation du SYTRAIVAL : auparavant les recettes étaient déduites des charges, depuis 2022, le SYTRAIVAL différencie les deux opérations comptables (dépenses et recettes), ce qui explique l'augmentation artificielle des coûts de fonctionnement pour les flux verre et papier.

\*\* Le service a intégré les amortissements au sein de la matrice compta-coût 2022, amortissements qui n'étaient pas intégrés dans la matrice des années précédentes. Cette intégration explique l'évolution des coûts par flux et des coûts aidés du service en 2022. Ces amortissements concernent notamment les achats de bacs de collecte latérale, de camions de collecte et de création de points de collecte latérale (dalles bétonnées...).

Au final, les dépenses de fonctionnement ont peu évolué entre 2021 et 2022 avec 3% d'augmentation. Au vu du contexte économique actuel – coût du carburant, TGAP ...- le service a su optimisé son fonctionnement.

## b) Coûts aidés

Évolution du coût aidé (€HT/hab.) par flux



L'augmentation des coûts aidés de 2021 à 2022 s'explique par l'intégration des amortissements dans la matrice 2022, comme expliqué plus haut.

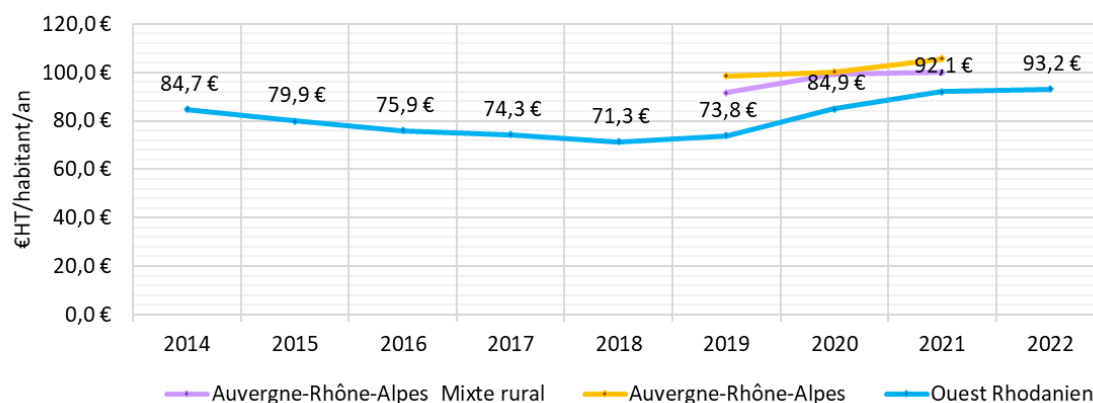
Les principaux postes de coûts concernent les OMR. et les déchets collectés en déchèterie. Ces deux postes représentent 93% du coût aidé ; il est normal que leur représentativité dans le coût aidé soit élevée car ce sont aussi les déchets les plus représentés en terme de tonnage.

Données 2021	Auvergne-Rhône-Alpes_Mixte rural	Auvergne-Rhône-Alpes
OMR	54,5	59,7
Verre	1,8	1,7
Recyclables	5,9	8,8
Déchèteries	31,2	31,9

Le coût des ordures ménagères est optimisé sur la COR, en revanche, le coût des déchèteries est élevé, ceci s'explique par les quantités collectées sur les déchèteries du territoire.

### Évolution des coûts aidés HT

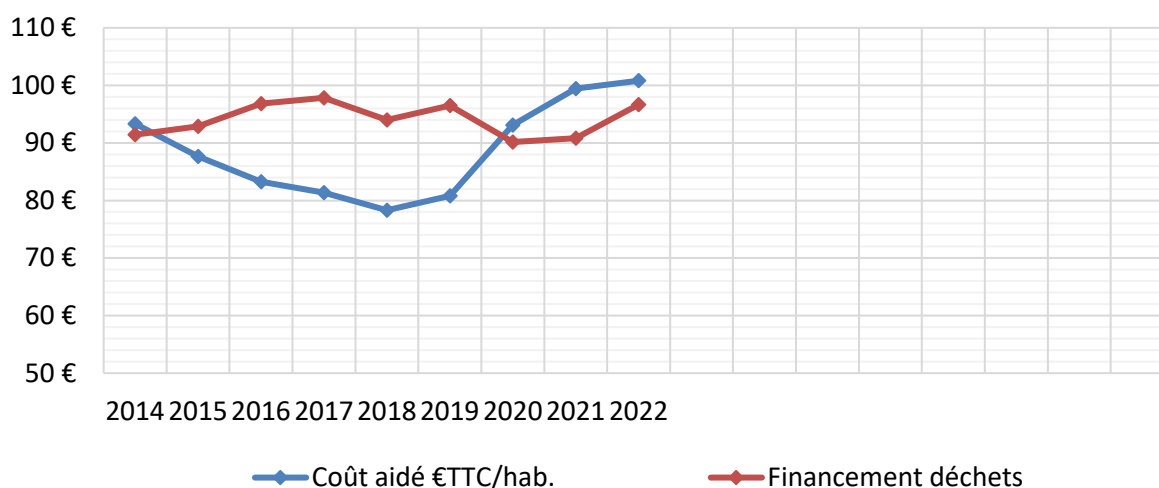
Évolution du coût aidé - Tous flux



L'augmentation des tonnages collectés et l'augmentation des coûts de collecte et de traitement sont à l'origine de l'augmentation des coûts aidés.

Malgré cette augmentation, le coût aidé du service Gestion des Déchets de la COR reste inférieur à celui de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Évolution du coût aidé TTC et du financement déchets (en €/habitant)



Le graphique ci-dessus nous indique que depuis 2020, date de la deuxième baisse de la TEOM, l'équilibre financier du service n'est plus atteint. C'est une des raisons pour lesquelles la COR a engagé un audit financier en 2022.

### c) Les principaux postes de dépenses

Principaux postes de dépenses	En €	en %
Incinération OMR	939 350 €	16%
Collecte OMR	867 421 €	15%
Sous Total OMR	1 806 771 €	32%
Stockage de déchets de déchèteries	790 853 €	14%
Transfert déchèteries	463 556 €	8%
Accueil déchèteries	420 311 €	7%
Traitement des déchets en déchèterie	362 659 €	6%
Sous total déchèterie	2 037 379 €	36%
Transfert et taritement collecte sélective	332 691 €	6%
Collecte sélective	321 481 €	6%
Sous total collecte sélective*	654 172 €	11%
TOTAL de ces lignes	4 498 322 €	79%
TOTAL CHARGES HT	5 726 181 €	100%

\* collecte sélective : emballages + verre + papier

Une ligne est à surveiller : le stockage des déchets des déchèteries, c'est-à-dire des déchets non valorisable. Il est rare que cette prestation prenne une place aussi importante dans un

budget. Les quantités collectées importantes et l'augmentation de la TGAP sont des explications à ce constat.

### d) Comparaison des coûts aux données de référence

Matrice 2022 en € HT/hab.					Matrice des écarts en €HT/hab. à la réf. : Auvergne Rhône Alpes Mixte Rural					
Coût aidé tous flux <i>(en €HT/hab.)</i>	93,2 €				-7,8 €					
Ratio total collecté <i>(en kg/hab./an)</i>	577				63					
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Autres flux	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Autres flux
Coût aidé (€HT/hab.)	45,5	1,5	4,5	41,3		-9,0 €	-0,3 €	-1,4 €	10,1 €	
Ratio (kg/hab.)	205	36	42	291		-5	0	-4	50	

*Case rouge : Coûts ou ratios supérieurs aux données de référence*

*Case en vert : coûts ou ratios inférieurs aux données de référence*

*Pour le ratio de verre et d'emballages, l'analyse est inversée : en vert quand le ratio est supérieur et rouge quand le ratio est inférieur.*

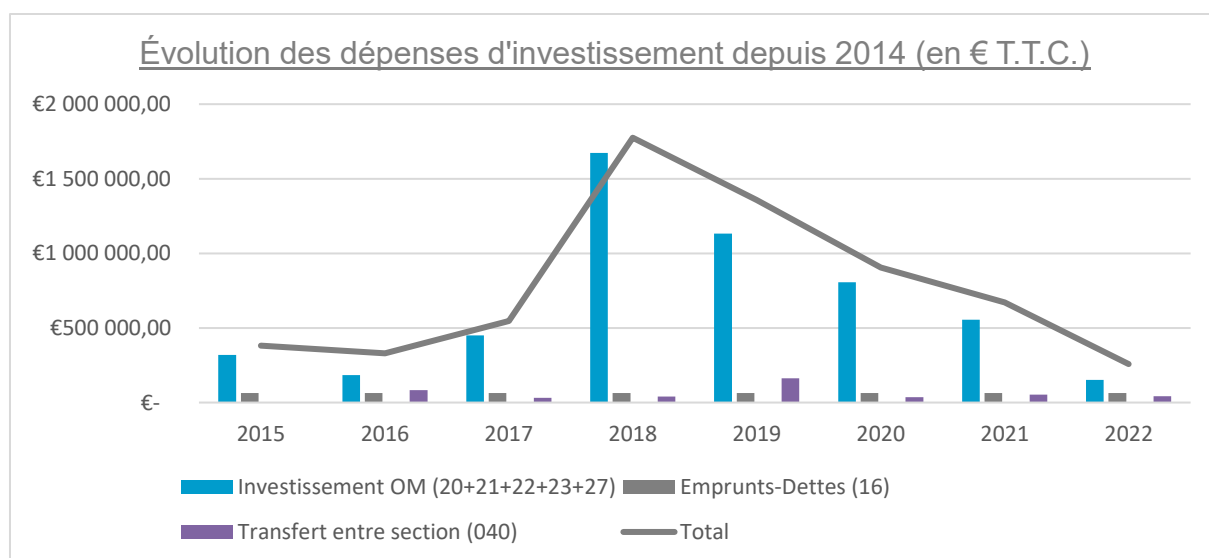
Cette matrice comparative nous permet de situer les résultats financiers de la COR en fonction des références des territoires similaires au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La COR obtient de très bons résultats sur son coût aidé tous flux mais également sur l'ensemble des flux, or déchèterie. Toutefois, un effort devra être mis en place pour capter davantage de matières valorisables (papier et emballages notamment).

Comme vu précédemment, les résultats des déchèteries sont à améliorer car en ratio de collecte comme en coût/hab., la COR est moins performante que le panel de référence.

En revanche, le coût des OMR compense le coût des déchèteries, ce qui rend la COR encore compétitive sur ses résultats financiers.

### e) Les dépenses d'investissements



Les dépenses d'investissement baissent depuis 2018, date de mise en place de la collecte latérale.

Cette tendance va s'inverser car des dépenses de renouvellement des véhicules de collecte et des équipements de pré-collecte (bacs et colonne à verre et à papier) sont prévus pour les années à venir.



### III. Détail des recettes

---

Les recettes peuvent se décomposer en trois catégories :

- facturation à l'utilisateur : TEOM, redevance spéciale, facturation en déchèterie ;
- soutien des sociétés agréées ;
- vente des matériaux.

	2022
<b>TEOM</b>	4 391 627 €
<b>Redevance spéciale</b>	416 152 €
<b>Facturation déchèterie</b>	84 692 €
<b>Vente matière</b>	417 204 €
<b>Autres produits</b> <i>(vente composteur, vente carburant, remboursement dsinistre...)</i>	16 379 €
<b>Soutien des sociétés agréées</b>	544 456 €
<b>Reprise des subventions d'investissement</b>	34 534 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 905 044 €</b>

Pour rappel, les soutiens versés le sont sur les statistiques de performances retenues par le SYTRAIVAL, à ce jour, en faveur de la COR.

Les recettes liées aux versements des sociétés agréées et aux ventes de matériaux peuvent fluctuer de façon importante.

	2021	2022	Taux d'évolution
<b>TOTAL RECETTES</b>	5 359 464 €	5 905 044 €	10%

En 2022, les recettes ont augmenté de 10 % par rapport à 2021. Une partie de cette augmentation s'explique par la hausse régulière des bases foncières et par un reversement plus important des sociétés agréées. Cette part des recettes reste variable, tant sur le montant que sur la période de versement.